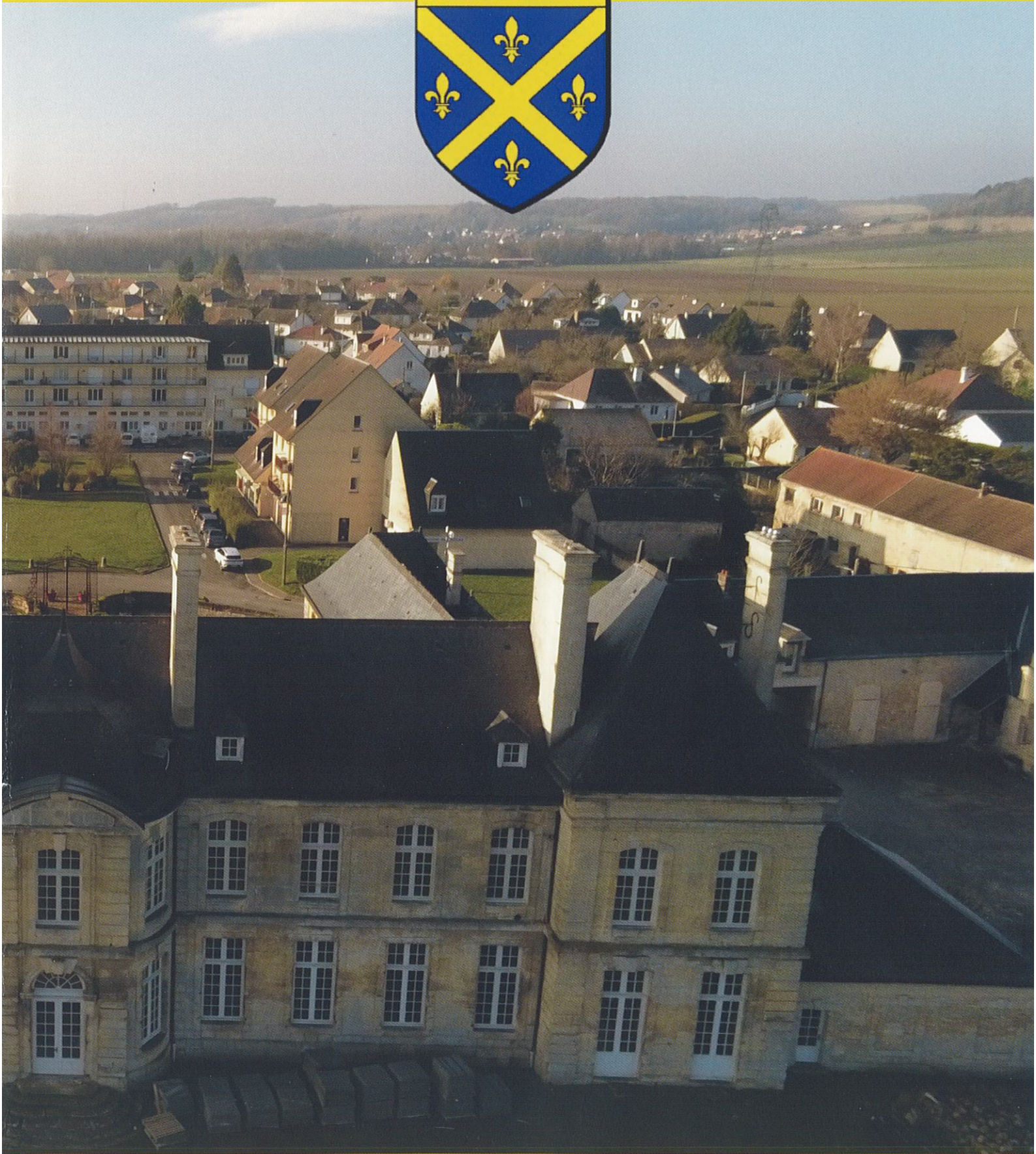


VILLERS-SOUS-SAINT-LEU

N° 80

JANVIER 2024



BULLETIN MUNICIPAL



T.S.PLOMBICHAUFF60

Salle de Bain

Création, Rénovation
et Faïence

Chaudière

Installation, Entretien
et Réparation

Ramonage

Diverses Cheminées



Plomberie et Gaz

Entretien et Dépannage

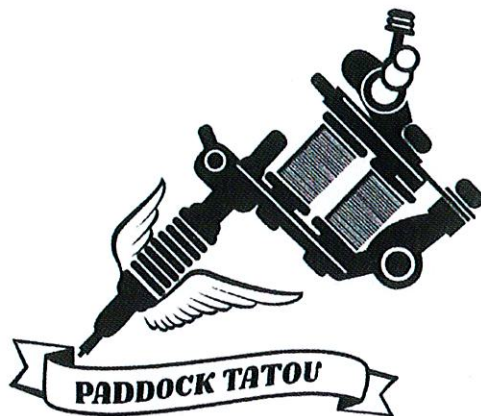


Steeve

06.34.67.50.99

TROCHET

trochetsteeve@yahoo.fr



Paddock Tatou

Impasse des colombes 60340 villers sous st
leu

07.66.09.93.21

Facebook : paddock tatou

Mail : paddock.tatou@outlook.fr



CENTRE DE LAVAGE

Route de Précy sur Oise

60340 VILLERS SOUS SAINT LEU

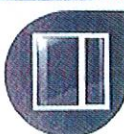
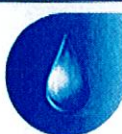


Mr Jean-Michel
WARUSFEL - Gérant

cleantech60@yahoo.fr

06.45.05.45.48

6b rue de l'église - Villers /s St Leu





SOMMAIRE

- 2 - Le mot du Maire
- 3 - Informations pratiques
- 4-16 - Délibérations principales du Conseil Municipal
- 17 - Agenda
- 18-19 - Mise à l'honneur d'un Villersois
- 20-21 - Travaux
- 22-23 - Sécurité
- 24-25 - Environnement
- 26-27 - Le Conseil Municipal Jeunes
- 28 - Zoom sur nos coiffeuses
- 29 - Villers-Sous-Saint-Leu en images
- 30-31 - Groupe Scolaire
- 32 - ILEP
- 33-46 - La vie associative
- 47 - Commémorations
- 48-49 - Retour sur le repas de nos aînés
- 50 - Fête du boudin
- 51 - Noël
- 52-53 - Etat Civil
- 54 - Tribune libre

Directeur de la publication
Guy LAFOREST

Commission de la Communication
Angélique ANDRÉ
Thierry DE KERPEL
Michèle PAPILLON
Martine MARCHAND

Conception graphique
Angélique ANDRÉ

Impression
Imprimerie BÉDU
30 rue des repas - GOUVIEUX
Tél. 03 44 57 08 08
imprimerie.bedu@wanadoo.fr



LE MOT DU MAIRE



Madame, Monsieur, Cher(e)s Villersois(e)s,

2023 vient de s'achever :

- Année inflationniste qui a mis à rudes épreuves nos nerfs et nos finances, tant au niveau individuel qu'au niveau des collectivités locales.
- Année de bouleversements : nouvelle loi sur les retraites, loi sur l'immigration...
- Avec la fin d'année, fin des boucliers tarifaires sur les énergies.

2024 est annoncée plus « facile », le sera-t-elle vraiment ?

Villers malgré tout avance dans ses projets et dans ce bulletin municipal vous pourrez le constater.

Les travaux de l'ouverture du parc du château et l'aménagement de la place Marguerite Moutier en attestent également en dépit de la météo capricieuse, mais nécessaire, pendant les mois de novembre et décembre derniers. Même s'il est difficile de faire des travaux de cette ampleur sans quelques perturbations, nous faisons tout pour choisir la meilleure solution qui limitent les désagréments.

Un projet de M.S.P (Maison de Santé Pluriprofessionnelle) a été voté à la majorité le 06 décembre ... la liste Villers Solidaire, une fois encore, et malgré ses dires et ses écrits, s'est abstenue sur ce dossier...!? Dossier ô combien important, essentiel même, au regard des difficultés que chacun d'entre nous connaît pour avoir des rendez-vous médicaux et paramédicaux.

Ce projet répond à la fois aux besoins des villersois (et communes environnantes) et à l'économie locale, par les loyers que la collectivité va percevoir mais aussi au flux généré pour nos commerces.

De nombreuses démarches auprès des professionnels de santé, du Département, de la Région, de l'Etat et même des fonds européens devraient nous apporter une aide financière conséquente et indispensable. Sans ces partenaires, Villers ne pourrait faire seule.

Vous l'avez compris, 2024 sera une année d'études et de travail pour les élus que nous sommes.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2024, pleine d'énergie et de projets, mais aussi de bonheur et de santé.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

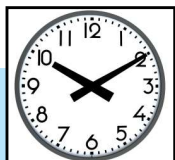
Guy LAFORST
Maire de Villers sous St Leu



INFORMATIONS PRATIQUES

A
C
T
U
A
L
I
T
É
S

M
U
N
I
C
I
P
A
L
E
S



Horaires d'ouverture de la mairie

Du lundi au vendredi
9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17h30

Tous les premiers samedis du mois
9 h 00 à 12 h 00

Téléphone : 03.44.56.31.25

Courriel : dgs@villerssoussaintleu.fr

Site internet : www.villerssoussaintleu.fr

Facebook : <https://www.facebook.com/mairievillerssoussaintleu>

Nouvelle application pour les nouveaux panneaux lumineux

CentoAccess (application mobile)

Panneau pocket : <https://app.panneaupocket.com/>

Instagram : [mairievillerssoussaintleu](https://www.instagram.com/mairievillerssoussaintleu)



Numéros d'urgence utiles

Samu : 15

Police secours : 17

Sapeurs-pompiers : 18

Appel d'urgence européen unique : 112

Urgence personnes sourdes ou malentendantes : 114

Urgence sociale (Samu social) : 115

Enfants disparus : 116000

Enfance en danger : 119

Alerte attentat ou enlèvement : 197

Violences aux femmes : 3919



DÉLIBÉRATIONS PRINCIPALES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les procès verbaux complets sont disponibles en mairie et sur le site.

Séance ordinaire du 31 janvier 2023

Délégation de Service Public (D.S.P.) : avenant n°4

Un nouveau budget prévisionnel pour l'année civile 2023 a été présenté à la collectivité afin de tenir compte :

- des effectifs réels de l'année 2022 et de leur influence sur les effectifs d'encadrement,
- de l'entrée en vigueur à compter du 1^{er} avril 2022 du décret n°2019-351 du 23 avril 2019 relatif à la composition des repas servis dans les restaurants collectifs en application de l'article L. 230-5-1 du code rural et de la pêche maritime dit Loi Egalim,
- de la revalorisation des salaires (augmentation de 3 points des coefficients et de la valeur du point V1, initialement prévue au 1^{er} janvier 2024 avancée au 1^{er} mai 2022) ainsi que la valorisation du S.M.I.C. au 1^{er} août 2022, en application de l'avenant n°182 de la branche ECLAT-IDCC 1518 (convention de l'animation) et à la revalorisation des valeurs du point au 1^{er} janvier 2023, en application de l'avenant n°194 de la branche ECLAT-IDCC 1518,
- de la prise en compte du taux d'inflation exceptionnel lié au contexte économique général.

L'avenant n°4 a donc pour objet la prise en compte contractuelle de ces modifications et de leurs incidences sur l'économie du service.

Voté à l'unanimité

Très Haut Débit - Mise en place d'un fonds de concours des communes à l'intention de la C.C. Thelloise pour le financement de l'extension du T.H.D. en 2022

Le coût unitaire d'une prise est de 429,11 €.

M. le Maire précise que la Communauté de Communes Thelloise a financé l'intégralité des prises T.H.D. lors du recensement initial des logements dans les communes. Entre temps, des constructions neuves voire des dents creuses et même des divisions de logements ont été créées. Il précise que le Conseil Départemental de l'Oise finance à hauteur de 30% du coût d'une prise T.H.D. Il annonce que le département finance approximativement à hauteur de 128 €, la C.C. Thelloise pour 176 € et la commune 124 €.

Il est possible que durant l'exercice 2023, la commune aura à financer des nouvelles prises.

M. le Maire indique que la commune finance uniquement pour son territoire.

Voté à l'unanimité

Reprise compétence : eaux pluviales

Dans le cadre du passage à la norme comptable M57 imposé par les finances publiques de Bercy, au 1^{er} janvier 2023, le S.I.A.E. a été dans l'obligation d'abandonner cette compétence communale. Cette décision a été votée par l'établissement public en date du 8 décembre 2022. Les communes membres ont un délai de 2 mois pour intégrer cette compétence dans le budget communal. Cette compétence ne fera pas l'objet d'un budget annexe, elle sera gérée directement dans le budget général.



DÉLIBÉRATIONS PRINCIPALES DU CONSEIL MUNICIPAL

A
C
T
U
A
L
I
T
É
SM
U
N
I
C
I
P
A
L
E
S

Les délégués du syndicat doivent voter les comptes administratif et de gestion de l'exercice 2022. Ces mêmes délégués voteront une clé de répartition entre les 3 communes.

M. le Maire précise qu'une nouvelle loi n'autorise plus la gestion des eaux pluviales par un syndicat. Il rappelle que la commune finançait cette prestation par le biais d'une cotisation versée au syndicat. La gestion des eaux pluviales sera inscrite au budget communal dans la section de fonctionnement. Il n'a pas les chiffres précis mais il indique que l'ordre de grandeur est de 35 000 € pour les 3 communes. La clé de répartition n'a pas encore été votée mais la somme pour Villers serait de l'ordre de 15 000 € à 20 000 €.

Voté à l'unanimité

Indemnités du Maire

Pour mémoire, M. le Maire bénéficie de 43% de l'indice brut terminal 1027 et les adjoints de 17,5 % du même indice.

Au regard de la modification du seuil, M. le Maire souhaite baisser le taux de ses indemnités mensuelles afin de ne pas engendrer de charges patronales dont le montant s'élève à 550,59 €. Il propose que le nouveau taux soit de 42 % de l'indice brut terminal. Il est rappelé que dans le cadre de loi NOTRe, du 7 août 2015, l'assemblée délibérante doit, de nouveau, se prononcer sur le taux des indemnités du Maire.

Voté à l'unanimité

Vidéo-protection : demande de subvention

L'entreprise Bernard Daché a actualisé son devis relatif à l'acquisition de 8 caméras de vidéo-protection à savoir 61 360 € H.T. au lieu de 46 888,48 € H.T. Le plan de financement du dossier de demande de subvention est à recalculer sur le montant cité précédemment. M. le Maire précise d'actualiser le dossier uniquement au titre de la demande de subvention et pas de l'inscription budgétaire sur l'exercice 2023. Une partie de ces caméras est prévue pour la protection de la future sente piétonne à chaque extrémité.

Au regard des sommes octroyées, le coût pour la commune sera de 16 000 € H.T. Il réitère ses propos en disant que cet investissement ne sera réalisé qu'avec l'accord des subventions.

Après un long débat, le projet est abandonné.

Voté à la minorité (Pour : 8 (M. LAFOREST, M. DROUIN, Mme ANDRE, M. DE KERPEL, Mme DEJEAN-TRONQUET, Mme BROUILLARD, Mme MARCHAND, M. WARUSFEL), Abstention : 7 (Mme LEDOUX, Mme FERREIRA, M. NEUSCHWANDER, M. LAHITTE, Mme MANNAPIN, Mme PAPILLON, M. PARIS), Contre : 4 (M. CARRASCO, Mme GRUYÈRE, M. LE MOUËL, M. DELPRAT))

Syndicat d'énergie de l'Oise (S.E. 60) : adhésion E.P.C.I.

Lors de son assemblée en date du 13 décembre 2022, le Comité Syndical du Syndicat d'Énergie de l'Oise (S.E. 60) a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Valois et celle du Clermontois.

Conformément aux dispositions visées à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du S.E. 60 a notifié la décision du syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Voté à l'unanimité



DÉLIBÉRATIONS PRINCIPALES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 15 mars 2023

C.C. Thelloise : adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T.)

La commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T.) s'étant réunie le 17 janvier 2023 pour débattre puis adopter son rapport, et le rapport de la C.L.E.C.T. ayant été transmis au président de la Communauté de communes Thelloise et notifié aux communes membres par le président de la C.L.E.C.T. le 19 janvier 2023, ce dernier est désormais porté à la connaissance du conseil municipal pour adoption.

Voté à l'unanimité

Ouverture du Parc - aménagement de la place Moutier et d'une sente piétonne : demande de subvention

M. le Maire rappelle que le montant total estimé est de 396 879,00 € H.T.

Le plan de financement serait le suivant : Conseil Régional 25,87%, Conseil Départemental 37,00%, Etat (D.E.T.R) 17,13%, Commune 20,00%.

M. le Maire propose d'effectuer un vote pour les trois dossiers.

M. CARRASCO souhaite préciser que si la subvention est octroyée, la collectivité est tenue de réaliser les travaux. Il souhaite des votes individualisés par dossier. Il suggère de travailler sur les écoles, les bâtiments, les isolations...

M. le Maire répond que ce projet est un investissement, alors que les travaux des écoles se trouvent dans la section de fonctionnement.

M. le Maire explique que le projet est décomposé en trois dossiers de demandes de subvention pour obtenir le maximum de subvention en tenant compte des Personnes à Mobilité Réduite (P.M.R.), les aménagements des espaces verts d'un parking. Le projet initial était la sente mais il est apparu plus opportun d'effectuer une demande globale auprès des partenaires financiers avec l'aménagement du centre bourg et des parkings. L'aménagement de ces derniers permettra de libérer des places de parking lorsqu'il y aura des manifestations sportives ou culturelles au sein de la salle polyvalente.

Le bureau d'études avait estimé le coût global à environ 800 000 € H.T.

Un appel d'offres a été lancé, plusieurs entreprises ont répondu. À l'ouverture des plis le coût global est moindre. Il est de 600 000 € H.T.

M. le Maire a pris contact avec la Banque des Territoires pour connaître : 1. la faisabilité de l'opération ; 2. la charge financière annuelle.

Voté à l'unanimité

Ouverture du Parc : création de parc paysager du chateau de Villers-Sous-Saint-Leu : demande de subvention

M. le Maire rappelle que le montant total estimé est de 130 812,50 € H.T.

Conseil régional 8,00%, Conseil départemental 47,00%, Etat (D.E.T.R) 25,00%, Commune 20,00%.

Voté à la majorité (Pour : 17, Abstention : 0, Contre : 2 (M. CARRASCO, M. DELPRAT))



DÉLIBÉRATIONS PRINCIPALES DU CONSEIL MUNICIPAL

ACTUALITÉS

MUNICIPALES

Ouverture du Parc : aménagement du parking végétal : demande de subvention

M. le Maire rappelle que le montant total estimé est de 256 035,00 € H.T.
Conseil Régional 16,28%, Conseil Départemental 52,00%, Etat (D.E.T.R) 11,72%,
Commune 20,00%.

Voté à la majorité (Pour : 16, Abstention : 0, Contre : 3 (M. CARRASCO, M. DELPRAT, Mme GRUYÈRE))

Compte Financier Unique

M. le Maire rappelle que la collectivité territoriale est passée à la nouvelle norme comptable M57. Le Directeur Général des Services (D.G.S.) a souhaité que la mairie soit expérimentatrice dans ce domaine.

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) retrace la réalité des dépenses et des recettes constatées par le Maire et le comptable public pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. Il apparaît une parfaite concordance entre nos écritures et celles passées par le Comptable Public.

Le C.F.U. doit faire l'objet d'une approbation par le conseil municipal.

Le groupe de travail sur les finances a examiné les comptes en date du 1^{er} mars 2023.

Voté à l'unanimité

Affectation du résultat de l'exercice 2022

La commission des finances propose aux membres du conseil municipal d'affecter au budget 2022, le résultat comme suit :

- Affectation en réserves (compte R 1068)

Financement de la section d'investissement : 384 645,83 €

- Report en section de fonctionnement soit (ligne R 002) : 98 371,97 €

Voté à l'unanimité

Election d'une nouvelle adjointe au maire

M. le Maire propose que la nouvelle adjointe prenne place au dernier rang du tableau des adjoints, permettant aux autres adjoints de remonter dans l'ordre du tableau tout en respectant la parité.

M. le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement du poste d'adjoint vacant par l'élection d'une nouvelle adjointe au Maire.

Voté à l'unanimité

Mme Sophie LEDOUX, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Adjointe et a été immédiatement installée. Elle sera en charge de l'enfance et du scolaire.



DÉLIBÉRATIONS PRINCIPALES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 05 avril 2023

Vote des taxes directes locales 2023

Pour permettre l'équilibre du budget 2023, la commission des finances propose à l'assemblée l'application des taux fiscaux : taxe d'habitation 13,27%, taxe sur foncier bâti 37,57% et taxe sur foncier non bâti 75,39%.

Le conseil municipal propose de ne pas modifier les taux.

Voté à l'unanimité

Budget primitif 2023

Lors de la présentation en réunion de travail sur le thème des finances en date du 20 mars 2023, chaque élu présent a reçu un dossier et a permis d'élaborer le budget primitif 2023.

Voté à la majorité (Pour : 16, Abstention : 0, Contre : 2 (M. CARRASCO, M. DELPRAT))

Subvention aux associations 2023

Un crédit global de 33 700 € est inscrit au budget primitif 2023. C'est la même enveloppe que l'exercice 2022.

Voté à la majorité (Pour : 15, Abstention : 3 (M. LAFOREST, Mme LEDOUX, M. DROUIN), Contre : 0))

Séance ordinaire du 28 juin 2023

Admission en non-valeur

Les admissions en non-valeur sont des créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu. Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.

Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques de Méru demande à procéder à l'admission en non-valeur de produits de cantine, de périscolaire n'ayant pu être recouverts pour diverses raisons, représentant, de 2015 à 2019, la somme de 2 308,84 €.

Voté à l'unanimité

Accueil collectif de mineurs : tarifs

La Délégation de la concession de Service Public (I.L.E.P.) souhaite mettre à jour son dossier. Participation familiale pour la restauration :

- pour les repas scolaires : 0,80 € si les ressources familiales sont inférieures à 4 000 €, 1,00 € si les ressources mensuelles familiales sont comprises entre 4 001 € et 5 500 €, 2,95 € si les ressources mensuelles familiales sont supérieures à 5 501 €.
- pour les repas de l'accueil de loisirs (mercredis et vacances) : tarif repas unique à 2,95 €.

Voté à l'unanimité



DÉLIBÉRATIONS PRINCIPALES DU CONSEIL MUNICIPAL

A
C
T
U
A
L
I
T
É
S

M
U
N
I
C
I
P
A
L
E
S

Informations diverses

M. le Maire répond aux questions des 2 groupes "Bien vivre à Villers" et Villers Solidaire".

A – Question de « Bien vivre à Villers » :

Monsieur le Maire lit la lettre déposée en mairie :

« M. Laforest Maire de Villers et tous les élus

En accord avec sa famille, tous les membres de « Bien vivre à Villers » ont l'honneur de solliciter M. Le Maire et l'ensemble du conseil afin de rendre hommage à un homme qui a dédié plus de trente années de sa vie à notre commune. Cet homme Monsieur Jacques PINSSON a au cours de ces années travaillé sans relâche pour ses administrés, cherchant constamment à améliorer la qualité de vie et leur bien-être. Ses nombreux mandats ont été marqués par des réalisations remarquables, des projets ambitieux et des innovations audacieuses. Sous sa direction, la ville a connu un essor économique sans précédent, une amélioration notable de ses infrastructures et une qualité de vie accrue pour tous ses citoyens.

Son dévouement envers les habitants de la ville mérite les honneurs des Villersois. Aujourd'hui, nous souhaitons honorer la mémoire de M. Jacques PINSSON. Sa contribution à notre communauté restera gravée dans nos cœurs et nos esprits pour les générations à venir.

Nous espérons que vous pourrez prendre en considération notre proposition et que vous pouvez nous aider à organiser cette cérémonie mémorable en l'honneur de notre ancien Maire qui mérite cette reconnaissance pour son dévouement et son engagement pour notre communauté.

Nous proposons de nommer la salle du conseil actuelle à son nom, symbole de son parcours et plus particulièrement la rénovation du château. Nous sommes impatients de travailler en ce sens à vos côtés pour rendre cet hommage possible.

Nous vous remercions de prendre en considération cette demande.

L'ensemble des membres de « Bien vivre à Villers »

M. le Maire répond que le conseil prend note de cette demande.

Il constate que c'est la seule problématique que pose ce groupe de manière redondante depuis les élections et peut donc en déduire qu'il est en phase avec les décisions prises et le travail accompli jusqu'à présent.

Cet hommage est légitime et partagé par l'ensemble du Conseil Municipal.

Toutefois, un hommage a déjà été tenté et la famille s'est formellement et violemment opposée à cet hommage. Il a même été interdit au Maire et sa liste de se présenter aux obsèques de M. PINSSON.

Il est donc du devoir de la famille de faire le nécessaire afin que toutes les conditions soient réunies pour que ce travail de mémoire s'établisse dans une ambiance respectueuse et sereine avec le Bureau Municipal.

De ce fait, une fois que la famille aura effectué cette démarche auprès des élus de la majorité, alors le groupe « Bien vivre à Villers » sera invité à se joindre à eux pour réfléchir aux diverses possibilités et organiser une manifestation digne.

B – Réponses à « Villers Solidaire » :

1) *La réalisation d'un trottoir dans le secteur de la rue de Boissy est-elle prévue ?*

M. le Maire répond que la réalisation d'un trottoir a été chiffré à environ 34 k€. Ce point n'a pas été retenu pour cette année. Nous aurions préféré mais la crise énergétique nous a contraints.



DÉLIBÉRATIONS PRINCIPALES DU CONSEIL MUNICIPAL

2 – *Quelles sont les actions prévues à moyen et long terme pour améliorer la circulation des piétons et cyclistes dans la commune ?*

M. le Maire répond que ce sujet est majeur et prégnant sur une grande partie de la commune. Certains automobilistes roulent vite et les piétons rencontrent des difficultés à circuler sur les trottoirs encombrés par les véhicules. Analyse faite, et après essai dans la rue du Général de Gaulle, les rues des Jonquilles et Acacias verront des traçages incitant le stationnement hors trottoirs. Une communication est en cours d'élaboration pour les riverains.

Il tient à préciser que le code de la route prévoit déjà l'interdiction sur les trottoirs. Il rappelle qu'une zone 30 est prévue dans la rue des Écoles en sens unique mais le code de la route impose de mettre une piste cyclable avec un accès vélos à contre sens. C'est la loi et elle sera respectée.

M. CARRASCO répond que c'est une question récurrente au sujet des parkings de la place Marguerite Moutier, place des Tilleuls et notamment des administrés résidant dans le bâtiment privé qui ont des difficultés à circuler et à se garer.

Il a conscience que les travaux avancent. Il n'a pas de perspective à moyen terme pour la réalisation du trottoir rue de Boissy pour les collégiens.

M. le Maire répond que cette réalisation est prévue pour l'an prochain, ce qui est du court terme. Il rappelle que ce trottoir existe dans cet état depuis 50 ans. En attendant, il faut inciter les jeunes à emprunter les trottoirs du Domaine du Château. Il annonce que les travaux de la sente et du parking de la place Marguerite Moutier démarreront au mois d'octobre 2023.

Des pointillés jaunes ont été mis sur la bordure parallèle au bâtiment privé de la place Marguerite Moutier.

M. CARRASCO a rencontré seulement 3 personnes sur l'ensemble des deux bâtiments. Ils avaient sollicité la Mairie pour obtenir un rendez-vous mais elles n'ont pas obtenu de retour à leur demande.

M. le Maire répond que les administrés ont toujours des retours soit par lui-même ou le 1^{er} Adjoint ou le Directeur Général des Services en cas d'indisponibilités des 2 élus.

M. LE MOUËL souhaite ajouter des éléments sur le stationnement de la place des Tilleuls aux heures d'ouverture et de fermeture des écoles, suite à la plainte d'un administré, il s'est rendu à plusieurs reprises sur place et il a effectué de la pédagogie auprès des conducteurs.

Quelques jours plus tard, le stationnement et la circulation étaient plus fluides.

Mme DEJEAN-TRONQUET précise que cette démarche ne fonctionne pas dans la rue des Écoles.

M. LE MOUËL a effectué un point avec l'agent qui se charge de fermer la rue des Écoles, la situation est maîtrisée. Par contre, il peut subsister des problèmes avec un récalcitrant malgré les bordures peintes.

Mme MARCHAND indique que certains véhicules sont garés à l'entrée de la rue Coquette et même dans les deux sens. Il faudrait mieux respecter le stationnement du premier véhicule garé et le suivre. Un jour, un problème de circulation sera constaté.

M. le Maire répond qu'il existe des solutions mais qu'elles sont inefficaces. Le stationnement est un véritable problème.

3 – *Pouvez-vous faire un point de situation sur le plan de financement du projet de sente piétonne + parc paysager + parking ? En particulier, quels sont les emprunts que la commune s'apprête à souscrire (montants, taux, durée) ?*

M. le Maire répond que trois banques ont été approchées : la Banque des Territoires, le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne. Elles ont communiqué des propositions chiffrées.



DÉLIBÉRATIONS PRINCIPALES DU CONSEIL MUNICIPAL

A
C
T
U
A
L
I
T
É
S

M
U
N
I
C
I
P
A
L
E
S

Les finances saines de la commune nous permettent d'obtenir 3 accords de principe. Le montant maximal demandé est de l'ordre de 450 k€ et il est accepté.

Ils nous manquent les accords de subventions de nos partenaires afin de finaliser les montants et les taux des différents prêts : prêt amortissable sur 20 ans, prêt relais et ligne de trésorerie. À ce jour, une seule subvention par le conseil départemental a été octroyée en avril 2023. Mme la Présidente du Conseil Départemental s'est engagée à présenter les deux autres demandes de subvention lors de la prochaine commission permanente. Cette dernière est prévue le lundi 3 juillet 2023.

Le conseil régional n'a pas donné suite pour le moment aux demandes de subvention. M. le Maire a rencontré le conseiller régional pour tenter d'obtenir un appui. L'État octroie une subvention de 30 k€ sur un dossier de 250 k€.

Une réunion avec la Préfète est prévue au mois de juillet 2023. Le montant total de subvention, il ne peut pas le communiquer. Par contre, le taux est celui du livret A majoré de la commission bancaire avec une variation de 0,80% à 1,50%. La meilleure banque (sur le taux et sur le montage) est la Caisse d'Épargne. Un prêt principal amortissable sera contracté puis un prêt de trésorerie permettant le paiement des factures au fur et à mesure. Le taux de ce prêt est moindre et en fonction de l'utilisation. Un éventuel 3ème crédit serait pour la récupération de la T.V.A. (crédit relais de courte durée, c'est-à-dire valable 1 an). Ce dernier est renouvelable.

M. CARRASCO demande si une subvention n'est pas obtenue, quelle est la solution ?

M. le Maire répond que le montant du crédit sera supérieur. Il est conscient que la totalité des subventions ne sera pas obtenue. Il s'engage à donner des éléments plus probants aux conseillers municipaux dès que possible.

4 – Un référentiel d'éco responsabilité sera-t-il appliqué par le titulaire du marché de réalisation de la sente + parc + parking ?

M. LE MOUËL répond que le référentiel d'éco responsabilité est inscrit dans le cahier des charges de l'appel d'offres et donc validé par les entreprises retenues. L'entreprise EUROVIA a la meilleure note sur ce critère.

5 – Quel est le devenir de la commission « Résidence intergénérationnelle » ?

M. le Maire répond que la commission « Résidence Intergénérationnelle » est toujours active. La dernière réunion sur le sujet s'est tenue le 09.09.22, le représentant de Villers Solidaire était absent non excusé. Un compte-rendu a été transmis stipulant que 2023 serait une année d'étude sous couvert des A.B.F. et de la commune. A l'instant, 2 réunions (Commune, Oise Habitat et A.B.F.) n'ont pas encore abouti à un projet pouvant être présenté.

En septembre 2023, l'architecte de Oise Habitat doit revenir vers la commune et M. FOISIL sera présent également. Suite à cette réunion, la commission Inter-Générationnelle sera sollicitée pour présenter le projet et donner son avis.

M. le Maire a demandé au bailleur social d'avoir son avis à transmettre sur les dossiers retenus de logements pour favoriser les villersois.

Les logements en rez-de-chaussée seront complètement aux normes P.M.R. (Personnes à Mobilité Réduite).

Le dépôt du permis de construire pourrait s'établir sur le dernier trimestre. Des jeunes sollicitent déjà la commune pour essayer d'obtenir un logement. Laurie tient une liste d'attente de demande de logements.



DÉLIBÉRATIONS PRINCIPALES DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire communique les informations suivantes à l'assemblée délibérante ;

Sente et ouverture du parc

L'ouverture du parc devrait s'effectuer sur les mois de juin/juillet 2024.

Syndicat des eaux

Suite à l'élection du nouveau maire de Blaincourt, il était nécessaire d'élire le nouveau bureau du syndicat. Président : Alain LE MOUËL, Vice-Président : Joël PARIS.

Dénonciation convention

Suite à de nombreux décès : animaux et un constat de désintérêt de la part de gérant, il a été décidé de dénoncer la convention qui nous liait à la ferme de Blaincourt.

Police municipale

La majorité, dans son programme, a prévu la création d'une police municipale. Une possibilité s'offre à nous avec la commune de Boran afin de partager un poste. Ce projet permettrait de créer, par le biais d'une convention, une police intercommunale avec les communes de Boran, Précý, Blaincourt et Villers. Des crédits seront à prévoir au budget primitif. Ce projet sera soumis au vote du conseil municipal.

Château : travaux

Une implantation d'une Maison Médicale Pluriprofessionnelle (M.S.P.) est envisagé sur Villers.

M. le Maire et M. LE MOUËL ont rencontré des agents du conseil départemental pour connaître les financements possibles ainsi que les exigences de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.).

La M.S.P. est portée par 2 médecins généralistes (Drs FRANCOIS et ALLARD-JOLIVET). Le plus gros point est de trouver le financement pour les travaux. Notre partenaire A.D.T.O. est déjà saisi du dossier.

La M.S.P. possède 17 médecins et spécialistes. L'ensemble des médecins devra prendre des engagements sur ce projet qui serait finalisé sur l'année 2025.

Séance ordinaire du 06 septembre 2023

Personnel communal : adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire

En adhérant à cette mission, la collectivité prend acte que les recours formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par décret et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, précédés d'une tentative de médiation.

La médiation est un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

Il est précisé que le financement ne s'effectue qu'au dossier présenté sans cotisation annuelle.

Voté à l'unanimité



DÉLIBÉRATIONS PRINCIPALES DU CONSEIL MUNICIPAL

A
C
T
U
A
L
I
T
É
SM
U
N
I
C
I
P
A
L
E
S

Eaux pluviales : contrat d'entretien réseau

M. LE MOUËL rappelle que cette compétence était exercée par le S.I.A.E. comme celle de l'eau potable. La compétence "assainissement est gérée par la Communauté de Communes Thelloise. Suite à la délibération du 31 janvier dernier, le conseil municipal a voté pour le retour de cette compétence au niveau de la commune. Le contrat de prestations de service d'entretien du réseau d'eaux pluviales est présenté au conseil municipal. Il comprend : - du nettoyage préventif et curatif de canalisations à hauteur de 15% par ; - du nettoyage des 263 avaloirs/grilles implantés sur la commune ; - une mission d'actualisation des réseaux dans le logiciel informatique.

Voté à l'unanimité

Emprunts 2023

Après analyse des propositions des banques, la plus avantageuse pour le projet de la commune est celle de la Caisse d'Épargne.

M. le Maire propose à l'assemblée délibérante de retenir la proposition de financement de la Caisse d'Épargne à taux variable (Livret A) sur une durée d'amortissement de 15 ans pour un montant emprunté estimé à 320 000 €.

Voté à la majorité (Pour : 15, Abstention : 2 (M. CARRASCO, M. DELPRAT), Contre : 0)

Ligne de trésorerie interactive 2023

M. le Maire propose de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Hauts de France une ouverture de crédit dénommée "ligne de trésorerie interactive" d'un montant maximum de 400 000 € pour une durée de 12 mois. La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds ("tirages") et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par téléphone en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Voté à la majorité (Pour : 15, Abstention : 2 (M. CARRASCO, M. DELPRAT), Contre : 0)

Séance ordinaire du 06 décembre 2023

Personnel communal : adhésion à la convention cadre unique relative aux missions et services facultatifs du centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise

M. le Maire précise que le Centre de Gestion est l'intérimaire de la commune en apportant des candidatures. Il apporte son aide en matière juridique avec les employés. À ce jour, les relations sont téléphoniques et/ou par courriels, sans engagement particulier. Le Centre de Gestion a mis en place une tarification de leurs missions. La convention reste gratuite tant qu'il n'y aura pas d'utilisation. Les adhérents à cette convention seront prioritaires.

Voté à l'unanimité



DÉLIBÉRATIONS PRINCIPALES DU CONSEIL MUNICIPAL

Cimetière : reprise de concessions en état d'abandon dans l'ancien cimetière

La commune a fait le constat que plusieurs concessions se trouvaient en état d'abandon manifeste. De plus, des administrés sollicitent le secrétariat pour l'acquisition d'une concession dans l'ancien cimetière.

Pour remédier à cette situation, et permettre à la commune de récupérer les emplacements délaissés, une procédure de reprise de concession est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Voté à l'unanimité

Décision modificative n°1

Après examen des crédits budgétaires de l'année 2023, il y a lieu d'opérer des virements et des ouvertures de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement. Ces virements permettront d'effectuer des dépenses supplémentaires par rapport aux recettes supplémentaires non attendues. L'emprunt d'équilibre ne sera pas contracté.

Voté à l'unanimité

Charte informatique

La charte définit les conditions d'accès et les règles d'utilisation des moyens informatiques et téléphoniques et des ressources extérieures via les outils de communication de la ville. Elle a également pour objet de sensibiliser les utilisateurs aux risques d'utilisation de ces ressources en termes d'intégrité et de confidentialité des informations traitées. Ces risques imposent le respect de certaines règles de sécurité et de bonne conduite.

Voté à l'unanimité

Syndicat d'énergie de l'Oise : rapport d'activités 2022

M. LE MOUËL décline le rapport d'activités par rapport à notre commune. Le point central qui a pu avoir lieu avec le syndicat d'énergie de l'Oise, c'est l'achat de l'énergie. La décision prise par le conseil municipal d'adhérer et de transférer le groupement d'achat d'énergie au syndicat d'énergie, cela a permis de sécuriser les achats en bénéficiant de leur compétence. Ce choix avait été réalisé avant la crise du coût de l'énergie, cela montre le souci de préserver les intérêts de la commune. En parallèle, figure la politique énergétique que met en place la commune pour maîtriser ses dépenses d'énergie convenablement.

L'économie de 16% se traduit par la maîtrise des températures de chauffe qui est la première action la plus simple et gratuite sans aucun investissement. Il remercie les personnels des écoles et communaux qui ont agi dans ce sens.

M. LE MOUËL complète sa présentation en spécifiant que le syndicat d'énergie s'est aussi les concessions, les travaux, l'éclairage public et la transition énergétique. Sur ces thèmes, des actions ont été menées sur la commune à savoir sur la partie concession correspondant à la ligne à haute tension et basse tension. Il y a eu des travaux de mise en place d'une ligne électrique souterraine dans la rue de la Sablière pour permettre la connexion à la commune de St Leu d'Esserent.



DÉLIBÉRATIONS PRINCIPALES DU CONSEIL MUNICIPAL

A
C
T
U
A
L
I
T
É
SM
U
N
I
C
I
P
A
L
E
S

Il y a eu également les travaux d'éclairage public en passant les candélabres en leds. L'économie est de l'ordre de 40%. Une forte aide financière a été consentie par le syndicat d'énergie. Des opérations de changement des luminaires en leds ont été réalisées dans les écoles, la mairie, les bâtiments communaux. Tout n'est pas encore achevé d'où un potentiel d'économie à gagner.

Sur la transition énergétique, la commune a un projet de mise en place de panneaux photovoltaïques sur les toitures de la salle polyvalente et des écoles.

Tous les travaux réalisés sur les bâtiments dépendent de l'audit énergétique.

Le dernier point correspond aux bornes de recharge des véhicules électriques. Au niveau du syndicat d'énergie, 141 bornes ont été installées avec 200 recharges quotidiennes. Ce syndicat est un partenaire incontournable pour la commune.

Porté à connaissance du conseil municipal

Syndicat intercommunal des eaux de Villers : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2022

M. PARIS est le vice-président et M. LE MOUËL le président de ce syndicat. Ce dernier rappelle que le périmètre de responsabilités de ce syndicat est l'approvisionnement en eau potable des communes de Blaincourt-les-Précy, Précy-sur-Oise et Villers-Sous-Saint-Leu, en qualité et en quantité pour un coût donné mais également les réseaux de distribution jusqu'au compteur de l'abonné. L'investissement sur le renouvellement des branchements est à la charge du délégataire. Par contre, le renouvellement au niveau des canalisations, c'est à la charge du syndicat.

Le réseau est en assez mauvais état dont 1,5 km de réseau considéré dans un état critique et 5 kms dans un état préoccupant sur 53 kms. Au regard du constat réalisé de cette situation, la résolution des fuites s'effectue sur du long terme. Il a été décidé, à l'unanimité, une augmentation de 1 € de façon à pouvoir engager un minimum de travaux, c'est à dire à arriver à rénover 1 km de réseau par an sur les trois communes, qui se chiffre à environ 250 000 €.

Ce point est un sujet fondamental dans le syndicat.

Voté à l'unanimité

Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement

M. le Maire indique que la chaudière au fioul du bâtiment communal (Foyer Rural et ex-Ruraloise) est tombée en panne. Elle a été installée depuis au moins 50 ans. À ce jour, il y a urgence de la remplacer.

La collectivité a obtenu des devis. La surface à chauffer est de 200 m². Le prix est de 24 000 € T.T.C. C'est une pompe à chaleur qui va être installée prochainement.

Voté à l'unanimité

Association : subvention exceptionnelle

Le collège Jules Vallès de St Leu d'Esserent sollicite une subvention relative aux activités (ex U.N.S.S.).

Le groupe de travail intitulé "Associations-Subventions", réuni début novembre 2023, propose d'octroyer la somme de 200 €.

Voté à l'unanimité



DÉLIBÉRATIONS PRINCIPALES DU CONSEIL MUNICIPAL

S.M.I.O.C.E. : dissolution du syndicat

Ce syndicat a été créé depuis plus de 60 ans pour organiser des classes de neige puis, plus généralement, des classes de découverte pour les écoles des communes adhérentes.

La crise sanitaire mondiale subie en 2020 et 2021, aura eu raison de l'existence de ce syndicat.

Malgré le redémarrage de l'activité, lors de l'année écoulée, il s'est avéré que le budget reste déséquilibré.

La dissolution sera prononcée par arrêté préfectoral après un vote du conseil syndical et avis des communes membres.

M. le Maire annonce qu'il faudra se rapprocher de sociétés privées pour l'organisation de futurs séjours. Le coût sera plus élevé que celui du syndicat.

Voté à l'unanimité

Maison de santé pluriprofessionnelle : approbation du projet et demande de subvention

L'équipe municipale majoritaire souhaite dans le cadre du maintien des activités médicales soutenir les professionnels de santé.

Le présence de professionnels de santé sur le territoire communal est un enjeu majeur puisque cela contribue à l'attractivité du village. Le but est d'offrir ou de pérenniser l'offre de soin à la population.

Ainsi, le projet portera sur l'aménagement d'une aile du château de Villers, d'environ 440 m² de surface et comprendra entre autres : 1 secrétariat, 3 cabinets médicaux destinés à des médecins généralistes, 1 cabine de consultation partagée, 1 salle d'attente pour les médecins généralistes, 1 cabinet d'infirmières, 1 cabinet d'orthophoniste, 1 bureau kiné, 1 salle d'attente pour les professions paramédicales, des locaux communs.

Dans le cadre de l'activité médicale un logement sera mis à disposition des internes. Le coût total du projet s'élève à 1 566 909,49 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant : D.E.T.R. 13,40%, Conseil départemental de l'Oise 29,40%, Conseil Régional des Hauts de France 31,91%, reste à charge 25,29%.

M. le Maire rappelle que le projet de la M.S.P. doit être validé par l'A.R.S.

La surface de 440 m² utilisées par les professionnels de santé fera l'objet d'une location. À date, M. le Maire possède des plans approximatifs.

Le reste à charge communal sera de l'ordre de 20% du montant du projet total. Il propose de faire un crédit de cette somme dont la charge annuelle de remboursement serait de l'ordre de 30 000 €. Le loyer couvrirait les charges de remboursement des crédits. Les charges de fonctionnement seront à la charge des professionnels de santé vu qu'ils seront indépendants de la mairie.

Voté à la majorité (Pour 15, Abstention : 2 (M. CARASCO, M. DELPRAT), Contre : 0)

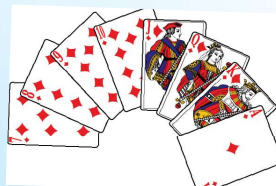
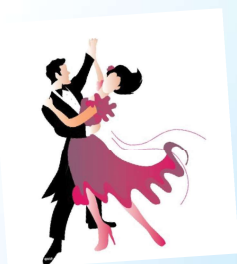


AGENDA

A
C
T
U
A
L
I
T
É
S

M
U
N
I
C
I
P
A
L
E
S

La Municipalité et le Comité des fêtes vous informent que les dates ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées :



Dimanche 4 février, salle Blaby : Concours de Belote

Dimanche 17 mars : Nettoyage des berges

Samedi 6 avril, salle Polyvalente : Repas des aînés

Dimanche 14 avril, salle Polyvalente : Thé dansant du printemps

Vendredi 21 juin, parvis du château : Marché nocturne et fête de la musique

Samedi 7 septembre, salle Polyvalente : Forum des associations

Samedi 21 septembre : Journée du patrimoine

Dimanche 22 septembre, salle Polyvalente : Thé dansant d'automne



Week-end du 11 au 13 octobre : Fête du boudin

Vendredi 29 novembre en nocturne : Marché de Noël

Samedi 14 décembre : Tournée du père Noël



Conseils municipaux

Mercredi 21 février

Mercredi 3 avril

Mercredi 26 juin

Mercredi 25 septembre

Mercredi 4 décembre





MISE À L'HONNEUR D'UN VILLERSOIS :

La municipalité a souhaité mettre M. Jimmy CADOCE à l'honneur cette année. On vous présente ce grand sportif avec un palmarès à n'en plus finir...

Jimmy a fait partie de l'équipe de France Militaire/Bataillon de Joinville en 1996/1997.

En 1999, il obtient son Brevet d'État d'éducateur sportif option Métiers de la forme et devient responsable Technique du Judo de Villers Sous St Leu.



Il finit 3^{ème} des Championnats de France 2^{ème} div en individuel à Paris Coubertin en 2001. La même année, il devient responsable Technique du Judo Clermontois et pendant 10 ans il sera responsable Technique du Judo Oise Picardie.

Il finit 3^{ème} des Championnats de France 2^{ème} div en individuel à Paris Coubertin en 2002. Jimmy obtient son Brevet d'État d'éducateur sportif option judo ju-jitsu.

En 2003, il finit 5^{ème} des Championnats de France 1^{ère} div en individuel à Paris Coubertin, puis devient champion de France 2^{ème} div en équipe le 7 juin.



Il arrive en 5^{ème} position du championnat de France 1^{ère} div en équipe à Metz en 2005.

Le 4 novembre 2006, Jimmy monte sur la 3^{ème} marche du podium au championnat de France 1^{ère} div en équipe à Besançon.

En parallèle, Jimmy devient instructeur de Zumba en 2012.





ACTUALITÉS MUNICIPALES

Jimmy CADOCE

Il obtient ensuite son diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport en 2014.

En 2016/2017, Jimmy est intervenant Technique départemental / responsable juniors et séniors.

L'année 2019 fut riche en compétitions et voyages avec un titre de Vice-Champion d'Europe en équipe et Vice-Champion d'Europe Vétérans M4-81 kgs en individuel à Grande Canarie (Espagne).



Il a également remporté le titre de Vice-Champion du Monde Vétérans M4-81 kgs en individuel à Marrakech (Maroc).



Jimmy n'en ai pas resté là et est arrivé premier au Master Vétérans en individuel de Tours en 2023, puis est devenu Champion de France Vétérans M5-90 kgs en individuel à Paris (à l'institut du Judo). Il a, pour terminer, obtenu sa 5ème DAN.





TRAVAUX

A
C
T
U
A
L
I
T
É
S

M
U
N
I
C
I
P
A
L
E
S

Circulation douce entre la rue du Général de Gaulle et la rue de l'église



2023 a été l'année des études, de l'obtention des subventions, du choix des entreprises pour ce projet. Comme vous avez pu le constater, les travaux ont commencé le 6 novembre 2023 avec une fin prévue en avril 2024. Ce chantier se déroule sous l'égide de la société AREA/Terres & Paysages qui est Maître d'œuvre avec en entreprises réalisatrices, EUROVIA pour le terrassement, LOISELEUR pour la végétalisation, LESENS sous couvert du SE60 pour l'éclairage. Comme vous

avez pu le constater nous avons été obligés de couper quelques arbres, mais soucieux de la biodiversité nous allons en planter environ 80, de différentes essences adaptées à notre terrain.

Coût global du projet : 0,82 million d'euros (TTC) avec un reste à charge pour la Mairie de 0.38 million d'euros.

Début de réflexion sur la future Maison de Santé Pluriprofessionnelle

Notre objectif est de donner une vie au château avec des activités qui soient utiles aux Villersois ! Dans le courant 2023, une opportunité est apparue de pouvoir créer une Maison de Santé Pluriprofessionnelle dans l'aile du château opposée à celle occupée par la Mairie. La mise en place d'une telle structure est régie par un cadre administratif rigoureux sous l'égide de l'Agence Régionale de Santé de la Région Haut de France. Cette maison de santé regrouperait des professionnels (médecins, kinésithérapeutes, ostéopathe, diététicienne, un cabinet d'infirmières, ...) ainsi qu'un logement pour un étudiant en médecine. C'est une obligation imposée par l'ARS.

La faisabilité de la mise en place d'un tel établissement est acquise. Le financement de la rénovation des locaux est possible grâce à des subventions importantes de la Région Haut de France, du Département et de l'Etat voire d'un fonds européen. C'est ce travail de consolidation budgétaire du dossier qui est notre préoccupation actuelle. D'autre part nous sommes en relation constante avec les professionnels médicaux et paramédicaux pour affiner le projet.

Le montant des travaux est estimé à 1,6 million d'euros avec un reste à charge pour la Mairie de 0,4 million d'euros (TTC).





TRAVAUX

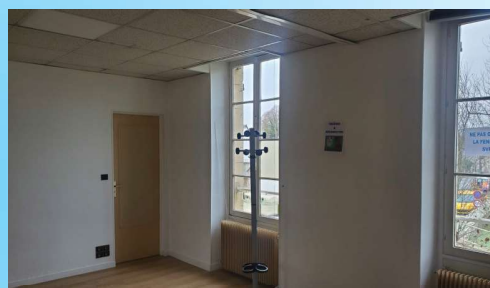
A
C
T
U
A
L
I
T
É
SM
U
N
I
C
I
P
A
L
E
S

Voirie

Crise de l'énergie oblige, l'enveloppe destinée aux travaux de voirie a été en réduction cette année de 65 000 euros (TTC) (85 000 euros au lieu de 150 000 habituellement). Néanmoins la mise en place d'une allée en enrobé a pu être réalisée dans le cimetière afin de faciliter les déplacements. Sinon, nous intervenons, au coup par coup, pour remettre en état les dégradations les plus importantes que ce soit sur la chaussée ou les trottoirs.

Réfection salle du foyer communal

La partie supérieure du "Foyer rural", qui était autrefois la Mairie, a été entièrement rénovée. Nous avons donc maintenant un espace de réunion supplémentaire. Nous souhaitons exprimer nos plus sincères remerciements aux agents du service technique de la ville qui ont réalisé ce travail quelque peu inhabituel avec brio.



Salle des archives de la Mairie

Vous devez savoir que les parties non occupées du château ne sont pas viabilisées et ne disposent pas d'isolation. Nous avons donc pris la décision d'aménager l'ancienne école, située à l'aile droite du château au premier étage, en une magnifique salle d'une superficie d'environ 100 m². Cette salle accueille aujourd'hui nos archives, mais elle pourrait également servir à d'autres fins à l'avenir. Un petit local a été aménagé dans cette salle pour accueillir le système de vidéoprotection ainsi qu'une partie du système informatique. Ce local est désormais climatisé.

Le sol de l'aire jeux des enfants place Moutier

Le sol avait grandement besoin d'une rénovation conséquente. Nous avons donc remplacé les copeaux de bois usagés par des neufs, en revoyant entièrement le réceptacle et les bords du bac. Cette rénovation a permis de transformer cet espace de jeux en un lieu plus agréable à utiliser. Il convient de noter que comme pratiquement tous les équipements de la ville, y comprises les écoles, cet espace de jeu fait l'objet de visites de sécurité régulières effectuées par un organisme privé indépendant.



SÉCURITÉ

A
C
T
U
A
L
I
T
É
S

M
U
N
I
C
I
P
A
L
E
S

Traçage de parkings trottoirs

Concernant la sécurité routière, nous avons adopté un mantra : "Les trottoirs sont destinés aux piétons en priorité, pas aux voitures !" Cependant, mettre en œuvre ce mantra se révèle être un défi car il rencontre des oppositions. Malgré cela, nous poursuivons progressivement la réalisation de cet objectif. Nous avons tracé une ligne jaune sur la place des Tilleuls le long du trottoir pour interdire le stationnement au moment où les enfants arrivent avec leurs parents pour se rendre à l'école ou en revenir. De plus, nous prévoyons également de réaliser un marquage le long de la rue des Jonquilles. Ce marquage permettra d'organiser le stationnement afin de favoriser une cohabitation harmonieuse entre les différents modes de transports, plutôt que de l'interdire totalement. Nous reparlerons ultérieurement, à n'en pas douter, de ce sujet.

Correspondant Défense

Dans chaque Mairie, un élu est désigné en tant que "Correspondant Défense ". Il a pour mission de maintenir un lien entre les citoyens et la défense nationale. Ce lien, essentiel, s'est affaibli au fil du temps avec la disparition du service militaire obligatoire. Si vous avez des questions sur les nombreux métiers de la défense, parfois méconnus, n'hésitez pas à prendre contact avec la Mairie.

Correspondant Pompier

De la même manière que le correspondant Défense, nous avons un correspondant "Pompier" qui est le lien entre la population et les services de secours. Si vous avez des questions ou des interrogations à ce sujet, la Mairie pourra vous orienter vers le correspondant Pompier.

Plan Communal de Sauvegarde

En 2023, nous avons mis en œuvre à plusieurs reprises le Plan Communal de Sécurité (PCS) de notre commune. Trois exercices ont été réalisés et une intervention opérationnelle a eu lieu lors de la tempête du 18 juin, qui a provoqué d'importants dégâts sur notre territoire. Cette situation nous a permis d'activer notre nouvelle réserve communale, qui renforce ses compétences et apprend à travailler en collaboration avec les élus afin de faire face à des situations imprévues.

En octobre 2023, nous avons organisé un exercice de distribution de pastilles d'iode en collaboration avec la Communauté de Communes Thelloise. Pour la première fois, nous avons également intégré des volontaires de la population. Nous tenons à remercier ces volontaires qui nous ont grandement aidés à tester nos protocoles. Nous envisageons de pratiquer d'autres exercices de manière à monter en compétence et espérons d'autres adhésions pour nous rejoindre dans une ambiance conviviale...



SÉCURITÉ

Réserve Communale de Sécurité Civile

La réserve communale de sécurité civile (RCSC) a été lancée en 2022 suite à l'élan de solidarité qui s'est créé naturellement durant les périodes difficiles traversées les années précédentes. Cette réserve communale compte 18 bénévoles depuis sa création. Celle-ci, est gérée par un coordinateur communal, Alexandre Mannapin et son adjoint, Stéphane Fievet.

« Je suis ravi d'être à la tête de cette équipe, constituée de bénévoles venant de divers horizons professionnels, ce qui apporte de réelles compétences à la réserve avant, pendant et après son déploiement » nous relate le coordinateur communal. « Seul le maire peut faire appel à nous, c'est lui qui déclenche le dispositif ! » précise Alexandre Mannapin, « Nous sommes intervenus lors de la tempête du 18 juin, ce qui a eu pour effet de rassurer la population et recenser les habitations impactées afin d'aider le dispositif de sapeurs-pompiers alors mis en place par le SDIS de l'Oise ». Il ajoute « La réserve communale ne remplace pas les sapeurs-pompiers, ni aucun service public, elle vient en complément ».

Plusieurs actions ont été menées depuis la création de cette réserve notamment une formation aux gestes qui sauvent (dispensée par une bénévole de la RCSC Valerie Forière), un exercice grandeur nature (distribution des pastilles d'iode), des permanences à une compétition de judo, au marché de Noël et leur présence à la commémoration du 11 novembre.

« C'est une réelle fierté de pouvoir se tenir sur les rangs aux côtés des sapeurs-pompiers nous confient les bénévoles présentes ce jour-là. »

La réserve communale recrute. Pour la rejoindre, il suffit de prendre contact auprès de la mairie de Villers-Sous-Saint-Leu.



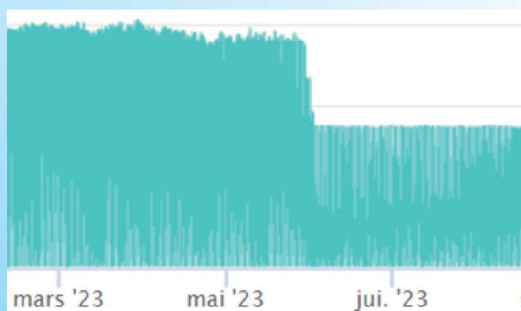


ENVIRONNEMENT

Le domaine de l'environnement englobe plusieurs aspects tels que les économies d'énergies, l'amélioration environnementale et le bien-être à Villers. Si l'on se penche sur les économies d'énergies, on peut dire que c'était le fil conducteur de quasiment toutes nos activités. En effet, le montant consacré aux dépenses énergétiques (Gaz et électricité) est passé de 100 000 euros (TTC) en 2022 à 220 000 euros en 2023.

Finalisation de la mise en place de l'éclairage des candélabres avec des LEDs

Au cours de l'année 2023, nous avons finalisé la mise en place d'un éclairage LED dans toute la ville. Ces nouveaux candélabres permettent une réduction de près de la moitié de la consommation électrique. En 2023, la consommation d'électricité s'élèvera à environ 125000 kW, contre 141000 kW en 2022 ce qui se traduit à une économie de 6000€ (TTC). Il reste encore un potentiel d'économies sur ce poste car le remplacement n'a commencé qu'en juin 2023. Il est important de noter que ce nouvel éclairage est doté d'un programme d'économie d'énergie qui réduit la puissance lumineuse entre 10h et 5h du matin. La figure ci-contre montre l'impact sur la consommation, à titre d'exemple, de l'installation des LEDs au niveau de la résidence du château.



Cette opération a nécessité un investissement de 234000€ euros (TTC) et un reste à charge pour la commune de 40000 euros.

A titre d'exemple, l'éclairage public de juin à octobre 2022 a consommé 42472 kW pour 32882 kW sur la même période en 2023 soit 22,6% de moins. Mais nous pourrons pleinement mesurer le potentiel d'économies réalisées après une année complète de service.

Construction d'une maison intergénérationnelle

L'organisme «Oise Habitat» a acquis ce terrain privé pour construire la future résidence intergénérationnelle. En attente de dépose du permis de construire par Oise Habitat. La proximité du château fait que l'architecture de cette nouvelle bâtisse est soumise aux impératifs des Architectes des Bâtiments de France qui veillent scrupuleusement à la bonne intégration de ce nouvel édifice dans l'environnement.





ENVIRONNEMENT

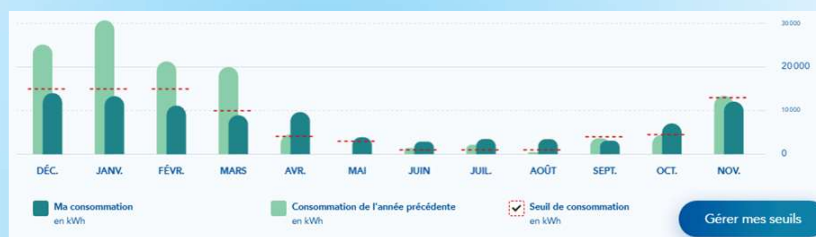
ACTUALITÉS MUNICIPALES

Bacs à collecte des bouteilles en verres

La Communauté de Communes Thelloise est responsable de la gestion des bacs à verre sur notre territoire. Elle a prévu une rénovation de l'ensemble des bacs de la commune, ainsi que la création d'un nouveau point de collecte rue des Chardonnerets. De plus, nous procéderons à l'enfouissement de deux bacs place Marcel Terrieux.

Salle polyvalente

La salle polyvalente a vu sa consommation d'énergie significativement réduite (env. 40% en 2023) grâce au remplacement de sa chaudière. Nous nous sommes aperçus, à cette occasion, que le système de régulation de la chaufferie était obsolète. Nous l'avons rénové également dans le courant de l'année avec l'adjonction de sondes de température afin d'améliorer les réglages. En 2024 nous envisageons de rénover les aérothermes de la salle et d'améliorer leur pilotage en séparant le pilotage de la consigne de température de la grande salle et le dojo.



Place Moutier

La place Moutier sera restructurée en 2024 dans le cadre du projet de la mandature visant à ouvrir au public le parc du château. Là aussi de nouveaux arbres seront plantés. Le projet sera réalisé au cours du premier trimestre 2024.

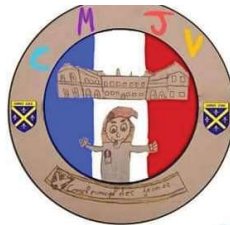
Stade de foot

Une opération de rénovation de l'éclairage a été réalisée sur le stade de football et le terrain de pétanque. Cette opération répondait à deux objectifs indissociables : améliorer les conditions d'éclairage et réaliser des économies d'énergie. A date, l'amélioration de la qualité d'éclairage est acquise et il faut un peu de recul pour quantifier les économies d'énergie.





CONSEIL MUNICIPAL JEUNES



Nos conseillers municipaux jeunes ont représenté fièrement notre ville pendant un peu plus de deux ans. Ce fut l'occasion pour eux de s'investir dans différents projets et notamment l'embellissement de notre commune. Ainsi, ils ont permis la mise en place d'une table de ping-pong, l'installation de poubelles ou la décoration de la mairie pour Halloween et Noël.

Nous avons pu compter sur leur présence lors des différents événements de la ville : remise des colis aux aînés, lutins du père Noël pendant la distribution des cadeaux, jury du plus beau déguisement d'Halloween, tenue d'un stand lors de la fête du boudin ou encore l'organisation de l'après-midi jeux intergénérationnels.

Ils ont également contribué au devoir de mémoire en participant aux différentes commémorations du 8 mai, du 11 novembre ou le ravivage de la flamme sur Paris. À l'occasion du centenaire du ravivage de la flamme sous l'Arc de triomphe, les commissaires ont remis en juin 2023 une lanterne à nos jeunes conseillers pour qu'elle soit présentée lors de la commémoration du 11 novembre 2023 à Villers sous Saint Leu. Cette lanterne, la flamme de la nation et du souvenir, est la seule de l'Oise et demeure une fierté pour notre commune.

Un grand merci à nos jeunes conseillers municipaux pour leur investissement, leur disponibilité et leur sérieux.





CONSEIL MUNICIPAL JEUNES



La parole à nos jeunes

"Le CMJ m'a permis de comprendre le fonctionnement d'une mairie et d'apprendre à exposer mes idées devant le conseil municipal."

Julia

"Le CMJ m'a permis de me sentir utile dans mon village et de m'investir dans la commune. De plus, j'ai pu rencontrer de nouvelles personnes à travers les différentes actions menées. J'ai réalisé qu'il fallait du temps pour mener nos projets et qu'il fallait être patient mais l'aboutissement de nos actions est une fierté et un honneur."

Loan

"Le CMJ m'a fait découvrir des monuments . J'ai pu rencontrer différentes personnes qui nous ont transmis leurs savoirs. J'ai apprécié recevoir les sourires des enfants lors de la distribution des cadeaux de Noël."

Elyne

"Grâce au CMJ, j'ai pu participer à la vie de la commune et à différents évènements. Il m'a également appris à mettre en place un projet et comprendre le fonctionnement d'une mairie."

Quentin

"Le CMJ m'a amenée à partager, écouter et aller vers les autres, surtout nos aînés. J'ai eu la grande chance d'allumer la flamme du soldat inconnu, c'était très émouvant : un souvenir inoubliable !"

Auxanne

Le CMJ remercie toutes les personnes de la municipalité pour leur encadrement et leur écoute.





Vitra Clean nettoyage

06 35 58 83.00

Nettoyage vitres. Remise en état. Ménage commerçants. Cages d'escaliers. Sortie de poubelles.



Mail: vitraclean.nettoyage@gmail.com
N° SIRET : 82261038200019

GT MOTORSPORT

reprogrammation moteur sur mesure



Willy
06 61 59 00 00

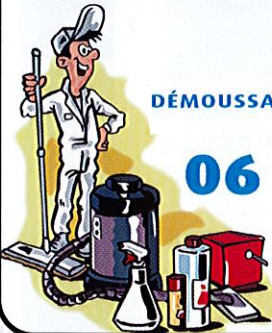
Reprogrammation moteur
solution anti-pollution / Flex Fuel

gt.motorsport@yahoo.fr
facebook.com/gtmotorsport.beauvais
http://www.gt.motorsport.fr/

Impasse des Colombes
60340 VILLERS-SOUS-ST-LEU

NET NETTOYAGE

39, rue de l'Église - 60340 Villers S/St Leu



UN SEUL NUMÉRO POUR VOTRE
DÉMOUSSAGE TOITURE • NETTOYAGE TERRASSE
& RAVALEMENT

06 14 71 38 25



- MARBRERIE -
POMPES FUNÈRES



RAMU

VILLERS-SOUS-SAINT-LEU

- ORGANISATION COMPLÈTE D'OBSEQUES
- CAVEAUX / MONUMENTS
- TRANSPORT DE CORPS
- CONTRAT PRÉVOYANCE OBSEQUES
- ACCÈS CHAMBRE FUNÉRAIRE
- FLEURS / PLAQUES
- TOUS TRAVAUX DE CIMETIÈRE
Entretien / Rénovation / Nettoyage

Déjà X ans que nous sommes installés à Villers-Sous-Saint-Leu et que de nombreuses familles nous ont fait confiance ; c'est pour cela que nous continuons à mettre à votre disposition des services et une équipe adaptée à vos demandes.

Nous répondons à vos appels 24h/24 et 7j/7 pour vous accueillir et vous conseiller le plus rapidement possible dans ces moments difficiles.

PERMANENCE ET INTERVENTION RAPIDE 24H/24 7J/7

4, rue de Précy - 60340 VILLERS-SOUS-SAINT-LEU (parking privé)

03 44 28 34 88 - 06 25 61 45 23



**VILLERS
SOUS
ST LEU**

Lieu dit Sous Biscain,
Impasse des Colombes
À côté de Aldi

le kiosque à pizzas

03 60 02 44 31



JSSMETAL
SERRURERIE METALLERIE CHAUDRONNERIE

Jerome seel
06.77.68.81.77

seeljerome.jssmetal@gmail.com



**David
BRECHARD**

Conseiller en immobilier

0787733901
david.brechard@iadfrance.fr
Villers-sous-saint-leu (60)

suivez-moi   iadfrance.fr

EI DAVID BRECHARD, mandataire indépendant en immobilier - Agent commercial de la SAS IAD France immatriculé au RSAC de COMPIEGNE sous le numéro 918809641 (sans détention de fonds), titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société IAD France SAS.

**MY IT
SERVICES**

Services Informatiques
Assistance - Dépannage - Maintenance

Florent Roth
florent.roth@myitservices.fr

10 place Marguerite Moutier
60340 Villers sous Saint Leu
www.myitservices.fr

06 08 69 82 46



ZOOM SUR NOS COIFFEUSES

A
C
T
U
A
L
I
T
É
S

M
U
N
I
C
I
P
A
L
E
S

Le 10 novembre, la CC Thelloise organisait la traditionnelle cérémonie de remise des Chartes Qualité et des titres de Maîtres Artisans, en partenariat avec la Chambre de Métiers de l'Artisanat de l'Oise.

La cérémonie était présidée par Pierre DESLIENS, Président de la Communauté de Commune, Fulvio LUZI, Conseiller Régional et Thierry DESHAYES, Président de la Commission Territoriale de Creil pour la chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France, accompagnés par plusieurs Maires et représentant de différentes communes.

Mme Christelle LECLERCQ, habitante à Villers-Sous-Saint-Leu et coiffeuse à Neuilly en Thelle, a été récompensée.



Elle est coiffeuse depuis une trentaine d'années où elle apprécie le contact avec la clientèle. Vous pourrez la rencontrer dans son salon "**TIFS for TWO**" où elle propose entre autres la coupe énergétique pour un bien-être intérieur mais surtout la coloration 100% végétale qui est bien plus saine pour les cheveux des clients et la coiffeuse car les produits utilisés ne sont pas toxiques. Pour Christelle la coiffure sublime les cheveux et met en valeur la personnalité.



Et à Villers Sous St Leu

Mme Nathalie GASPAR, a elle aussi été lauréate lors de cette cérémonie pour son travail accompli.



Elle tient le salon "**Alexandre Lucas**" et exerce depuis plus de 30 ans.

Cette voie était une évidence pour Nathalie car elle a toujours été attirée par la coiffure depuis son enfance, c'est une vraie vocation. Il n'y a pas de techniques qu'elle ne maîtrise pas mieux l'une que l'autre.

Quelques mots qui définissent la coiffure pour Nathalie sont : mode, pep's, vivant.



Mme Christelle BERNIER, quant à elle, était vouée à la coiffure depuis son enfance en coupant les cheveux de ses poupons et pas qu'eux... Elle exerce son métier depuis 34 ans où elle aime le contact humain et en contribuant au bien-être de sa clientèle en l'aidant à se sentir mieux dans leur état d'esprit. Vous pourrez la rencontrer dans son salon "**CWK Coiffure**".



Mme Sandy EL BOUJIDY est sylviste visagiste de formation depuis 21 ans et vous accueille dans son salon "**STUDIO 225**". Elle a choisi cette voie par passion et ne maîtrise pas une technique mieux qu'une autre mais vous propose des prestations diverses et variées qu'elle maîtrise par son expérience. La définition de la coiffure aux yeux de Sandy est l'écoute, bienveillance, passion, résilience.





VILLERS-SOUS-SAINT-LEU EN IMAGES AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI

ACTUALITÉS
MUNICIPALES



8217. - VILLERS-sous-Saint-Leu (Oise). — Le passage à niveau.



8218. - VILLERS-sous-Saint-Leu. — Le haut du pays.



Château de VILLERS-SOUS-SAINT-LEU — Façade, côté du Parc





GROUPE SCOLAIRE

E
N
F
A
N
C
E

E
T

J
E
U
N
E
S
S
E

Le groupe scolaire J. Monnet/A. De Noailles a vécu une année 2023 riche en évènements.

Deux classes, les CM2 de M. Delannoy et les CM1/CM2 de Mme Pain ont effectué un séjour de 5 jours et 4 nuits à Beaumont Saint Cyr (86), près du Futuroscope, centre proposé par le SMIOCE.

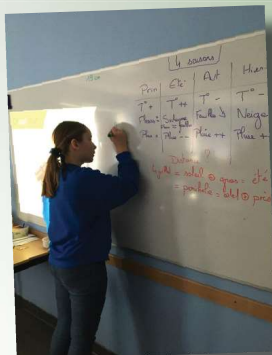
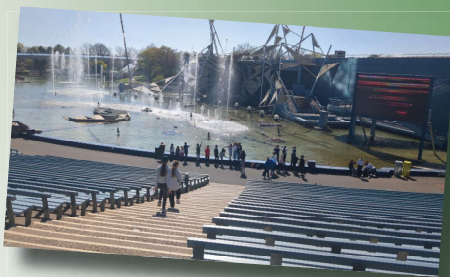
Le thème de cette classe scientifique était « la tête dans les étoiles ».

Mme Pain et M. Delannoy ont mis en place ce projet pédagogique sur l'Astronomie et les sciences en début d'année scolaire.

Durant ce séjour, les enfants ont travaillé sur des ateliers astronomie, la visite du planétarium avec en point central une journée au Futuroscope et son spectacle nocturne !

Après ces activités riches en tout point de vue, le centre de vacances « l'archipel » offrait aux élèves des moments de détente avec les repas appétissants, le confort de leurs chambres, la salle d'activité, la fameuse boum...

Au terme de cette semaine, le retour dans l'Oise s'est effectué avec joie, fatigue mais aussi des souvenirs plein les yeux !!





GRUPE SCOLAIRE

E
N
F
A
N
C
E

E
T

J
E
U
N
E
S
S
E

La fête des écoles a été perturbée cette année par des évènements et la pluie mais elle a pu se tenir finalement ce 1^{er} juillet pour le bonheur des enfants. Les parents ont apprécié la représentation musicale chantée et dansée proposée par Justine et les enseignants, les stands de jeux et la restauration organisée par l'APE et le comité des fêtes de Villers...



La nouvelle rentrée scolaire 2023/2024 est reparti avec un fonctionnement sans protocole sanitaire mais a dû faire face très vite au plan vigipirate qui a été relevé au niveau urgence attentat suite aux évènements dramatiques d'octobre.

La commémoration de l'armistice 1918 a eu lieu en novembre en présence d'un public nombreux avec beaucoup plus d'enfants que d'habitude, il faut poursuivre cet élan citoyen et que de plus en plus d'enfants soient présents à cette journée du souvenir.

Pour finir cette année 2023, nous avons donné rdv au Père Noël dans les écoles le jeudi 21 décembre pour la distribution des livres et des chocolats offerts par la Mairie de Villers pour tous les élèves. Cela sentait bon les vacances cette semaine-là après la sortie au cinéma pour les élémentaires et le spectacle de marionnettes pour les maternelles !!



A Bientôt !



ILEP INITIATIVES LAIQUES EDUCATION POPULAIRE

Nous avons commencé l'année sur le thème des « animaux du monde », période pendant laquelle les enfants ont pu découvrir des animaux peu communs et de tous horizons. L'accueil de loisirs s'était transformé pour l'occasion en véritable jungle jusqu'aux vacances de printemps !



Après ces vacances, nous sommes restés dans l'esprit sauvage / survie avec le thème Koh-Lanta. Les enfants ont immédiatement adhéré.



La confection de totems, de fanions, la construction d'agrès pour les épreuves ont eu un énorme succès. Cette période courte qui nous a menée à l'été s'est clôturée par une magnifique soirée famille où enfants et parents se sont affrontés sur différentes épreuves et notamment sur la mythique épreuve des poteaux !

Plusieurs sorties au cours de l'année ont été organisées et rapidement prises d'assaut ! FunPark à Amiens, Multi Activités à Beauvais, Parc St Paul et autre sortie au cinéma rencontrent toujours un grand succès.



Le tournoi de foot du mois de juin, sur la pause méridienne, est devenu un rendez-vous incontournable pour tous les férus du ballon rond. Plusieurs équipes se rencontrent sur une semaine pour une grande finale le vendredi. Des coupes récompensent les meilleures équipes par niveau de classe.

Sur la période des vacances d'été, le centre s'est transformé en Camping de Villers-sous-saint-Leu ! Au programme, jeux de campings, ateliers détente, ateliers manuels, ateliers sportifs, des jeux collectifs etc... Le rdv immanquable qui lançait la journée était la danse du camping que tout le monde réalisait chaque matin à 9h30. La nuitée au centre a été une très belle expérience pour les enfants et les anim's. Vivement l'année prochaine.



Rentrée 2023/2024. Les enfants avaient fait part à plusieurs reprises sur l'envie d'un thème lors des bilans, Harry Potter. Nous avons donc repris avec ce thème, qui nous mènera jusqu'aux vacances de fin d'année. Les quatre maisons de Poudlard sont représentées et chaque enfant est acteur pour faire gagner des points à « sa maison » sur tous les temps d'accueil. Tout est placé sous une ambiance de magie. La confection des baguettes de sorcier, entre autres, a rencontré un franc succès.

Pour clôturer l'année, Joël (directeur) et son équipe d'animation constituée de Ronan, Prescillia, Mélissa, Eva, Justine, Axel et Sabrina sont ravis d'accueillir les parents lors de la traditionnelle exposition des activités de Noël qui se déroule dans le préau et qui permet à toutes et tous de passer un moment agréable et de prendre le temps d'échanger.



Découvrez l'Art du Karaté : Un Voyage Vers la Maîtrise de Soi
Le Karaté, un art martial ancestral imprégné de sagesse et de discipline, trouve son éclat dans les gestes précis et la technique fluide de ses pratiquants.
Au cœur de cette pratique se trouve l'**Ecole de Karaté de Villers Sous Saint Leu (EKVSL)**, un lieu où les passionnés se rassemblent pour explorer les profondeurs de cet art et développer leur maîtrise de soi.

Le Club de Karaté : Un sanctuaire de Discipline et d'Entraînement

Au sein du Club de Karaté, les membres sont accueillis par une atmosphère empreinte de respect et d'engagement envers l'art martial. Les instructeurs qualifiés guident les élèves à travers des séances d'entraînement rigoureuses, les aidants à perfectionner leurs techniques tout en cultivant la concentration et la confiance en eux-mêmes. Depuis le début de la saison les élèves du club ont déjà remporté plusieurs podiums (en kata comme en combats).



Les Bienfaits du Karaté

La pratique régulière du Karaté offre une myriade d'avantages. Sur le plan physique, elle améliore la force, l'endurance et la flexibilité. Sur le plan mental, elle renforce la concentration, la maîtrise de soi et la confiance en ses capacités. De plus, le Karaté encourage le respect des autres et la discipline personnelle, des valeurs essentielles qui transcendent les limites du dojo.

Comment rejoindre le club de Karaté

Rejoindre le club de Karaté est simple et ouvert à tous, des débutants aux experts. De la catégorie Baby à Vétéran, vous pouvez vraiment pratiquer le Karaté à n'importe quel âge. Que ce soit pour une pratique en loisirs ou pour faire de la compétition, les professeurs seront là pour vous accompagner tout au long de la saison. Il suffit de nous contacter au **06.51.59.79.07**, de participer à une séance d'essai gratuit et de sentir l'énergie inspirante du Karaté. Que vous soyez intéressé par l'amélioration de votre condition physique, le renforcement de votre confiance ou la découverte d'un art martial fascinant, le Club de Karaté est l'endroit idéal pour commencer votre voyage.



En somme, le Club de Karaté offre bien plus qu'un simple entraînement physique. C'est un espace où les individus peuvent se transformer, tant sur le plan physique que mental, grâce à l'art millénaire du Karaté. Rejoignez-nous pour explorer cette voie captivante et développer votre potentiel au maximum.

**Rails, Eclisses et Voies****Des nouvelles des modélistes ferroviaires de Villers.**

2023 restera une année marquante dans l'histoire de notre club Rails, Eclisses et Voies.

Depuis le mois de mai, nos réunions ont lieu dans la salle Dinasquet, aimablement mise à disposition de notre club par la municipalité. Les membres trouvent là un local parfaitement adapté à la pratique du modélisme ferroviaire et nous sommes très reconnaissants envers la municipalité pour cette attribution.

Après une période de déménagement et d'installation, les travaux de remise à niveau des divers modules ont repris. Nous avons eu la bonne surprise de constater que le réseau de la butte de triage n'avait pas trop souffert de sa longue période d'inactivité. Après un bon nettoyage et quelques menues réparations, les trains ont pu recommencer à rouler. Nous n'avons pas encore testé le réseau « Bernay » mais nous sommes confiants ; il ne semble pas avoir subi de gros dommages.

Nous avons également fait du tri dans la documentation du club. Celle-ci est maintenant répertoriée et accessible à tous. Chacun peut y trouver des informations sur le modélisme ferroviaire ainsi que sur les chemins de fer réels, d'hier et d'aujourd'hui.

Depuis l'attribution de la salle Dinasquet, les effectifs du club ont progressé significativement. Trois anciens membres sont revenus et nous avons fait trois nouvelles adhésions dont deux juniors. Quelques contacts nous laissent espérer de nouvelles adhésions dans les semaines ou mois qui viennent.

Les différents réseaux étant maintenant installés, nous nous consacrons à l'achèvement des décors de la butte de triage et du module quart tournant représentant une petite gare américaine.

Afin d'exploiter l'ensemble des réseaux présents dans la salle, nous allons réaliser trois modules quart-tournants. A terme, nous avons l'objectif de faire une présentation des trains roulant en continu sur tous ces réseaux.

REV est donc de nouveau sur les rails et nous vous donnerons régulièrement des nouvelles de l'avancement de nos travaux.

Si vous souhaitez nous rejoindre, les horaires des réunions du club n'ont pas changé : le jeudi soir de 21h00 à 23h00 et le samedi après-midi de 15h00 à 18h00. Quelques séances du samedi ont lieu chez un membre du club qui possède un grand réseau.

Pour nous contacter :

Adresse Mail : association-rev@sfr.fr

Lionel au 06.26.43.12.96

Visitez notre site : <http://www.association-rev.fr/>



Travaux de décoration sur le réseau de la butte de triage



La circulation des trains a repris sur le réseau du club



Samedi 11 novembre 2023 c'était le tournoi amical du Judo Club de Villers-sous-Saint-Leu.

Fort de la réputation du club et de son professeur Jimmy Cadoce, ce rendez-vous annuel a remporté un grand succès :

- 443 judokas étaient présents (171 mini-poussins, 136 poussins, 82 benjamins et 54 minimes)
- 31 clubs de judo avaient fait le déplacement (Senlis, Chambly, Montataire, ...)
- beaucoup de spectateurs venu accompagner et/ou encourager les judokas (entrée gratuite et restaurant sur place).

Les membres du bureau du judo club et les autres bénévoles ont donné de leur temps, de leur énergie et de leur bonne humeur pour la réussite de cet événement : préparation de la salle (100 tatamis, 200 chaises, 25 tables, 25 grilles, préparation du bar...), courses, pesée des judokas, tenue des tables, arbitrage, remises des médailles, tenue de la restauration, rangement après le tournoi etc...

La salle polyvalente avait été prêtée pour l'occasion par la Marie. Monsieur Le Maire de Villers-sous-Saint-Leu et ses Adjointes se sont relayés toute la journée pour remettre les médailles aux sportifs. Félicitations à tous les participants et particulièrement aux judokas du Club de Villers dont voici les résultats :

* Mini poussins (nés en 2016 / 2017) :

Esther Roussel 3e, Lorik Damnitonde 2e, Aryanna Gaudin-Mazri 1ere, Sarah Boukharide 2e, Mila Sunthorn 3e, Samy Mechaled 1er, Djena Herizi 4e, Anas Joachim 2e, Alhan Chekili 2e

* Poussins (nés en 2014 / 2015) :

Matthias Hedreville 2e, Rayane Chekili 2e, Jonathan Roussin 3e, Sidjay Joachim 2e, Krysten Longchamps 2e

* Benjamins (nés en 2012 / 2013) :

Lou Terre 2e, Oria Damnitonde 4e, Alexis Roussin 4e

* Minimes (nés en 2010 / 2011) :

Nolan Dupont Bon 1er, Nelysson Mayaud 1er

Si vous souhaitez essayer le judo, n'hésitez pas à contacter le judo club de Villers-sous-Saint-Leu. Un essai gratuit est possible pour chacun des cours :

- Éveil spécial très petits avec parcours de motricité (de 16 mois à 3 ans accompagné d'un adulte)
- Baby judo (4 à 6 ans : les enfants font leurs premiers pas dans le judo sous la forme de jeux. Ils découvrent en douceur les bases du code moral)
- Judo enfants : pré-poussins, poussins et benjamins (les judokas découvrent la pratique du judo et de la compétition en fonction de leur âge et de leur grade)
- Judo ado et adultes : minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans.

Les cours sont adaptés à chacun et encadrés par Jimmy Cadoce véritable athlète : diplômé d'état, ceinture noire 5ème DAN, plusieurs fois Champion de France (dont vétérans -81kg 2023), vice champion Europe et Monde vétérans -81kg (2019).

Pour les cours de baby judo, il y a deux professeurs. Jimmy ainsi que Xavier Pelletier : ceinture noire et ancien Président du club.

Cordialement

Le président : Arnaud LEDOUX





L'APE, toujours au rendez-vous !

Après une belle année scolaire 2022-2023, pleine d'évènements, de dynamisme et un conseil formé par cinq mamans que nous remercions de tout cœur pour leur investissement, le conseil collégial de l'APE s'est renouvelé.

Et oui, l'APE repart pour une année, avec à sa tête, 2 mamans dynamiques et motivées, soutenues par une demie douzaine de membres actifs. Il était impossible que l'APE disparaisse !

Nous rappelons que l'APE a pour but de récolter de l'argent pour nos écoles maternelle et élémentaire et de contribuer à l'animation de notre village.

Suite à un manque d'effectifs cette année, l'APE a pris la décision de diminuer ses actions et a préféré se concentrer sur la préparation d'événements incontournables tels que notre fête des écoles si attendue, la vente et la livraison des sapins de Noël et la tenue d'un stand à la fête du boudin, événement patrimonial de notre village.

Nous rappelons que nos réunions sont ouvertes à tous et que chaque petite présence, toutes petites aides nous sont très précieuses !

Nous avons un Facebook et nos informations sont relayées via les écrans lumineux présents dans la commune et diffusées également via l'ENT.

Il est important de rester soudé afin que l'APE perdure et ne s'éteigne pas.

Nous ressentons d'année en année, qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir la présence de bénévoles et la peur de voir cette belle association disparaître, faute de volontaires...nous attriste particulièrement.

Pensons à nos enfants et à leurs souvenirs...

Nous comptons sur vous et sur votre soutien.

Vous êtes les bienvenus !

Et en plus on est un groupe super sympa !

À très bientôt

L'équipe APE.



ASSOCIATION VIE LIBRE CREIL ET SES ENVIRONS

Notre association, fondée en 1953, a pour but de soutenir les malades alcooliques et souffrant d'autres addictions dans leur parcours de soin.

Nous répondons aux besoins des malades sur le périmètre de Creil et ses environs. Des groupes de paroles se tiennent à 18 h 30 les 3 premiers jeudis du mois à Montataire (espace Elsa Triolet, rue Anatole France) et le dernier jeudi du mois à Creil (salle des rencontres, rue du Valois). Pendant ces rencontres, chacun peut s'exprimer librement et en toute discrétion.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

M. Vincent Mongelluzzo, Président, au 06 70 00 01 75 ou

Mme Sylvie Heynderickx, trésorière, au 07 70 16 72 34




AU FIL DU TEMPS

Notre association s'adresse principalement aux toujours jeunes de plus de 60 ans. Notre association qui compte actuellement 34 adhérents, est, cette année encore, riche en prestations diverses et nous en sommes ravis. L'association Au Fil du Temps, a pour objectif de lutter contre l'isolement, d'échanger, de participer, de créer de la convivialité et des liens d'amitié.

Nous accueillons toute personne intéressée par nos valeurs et nos activités. N'hésitez plus à venir nous rendre visite.

Nous vous proposons, tout au long de l'année, deux après-midis par semaine :
Le Mardi et le Vendredi de 14 H 30 à 18 H 00.

Jeux de Société : Belote - Tarot - Burraco - Rummikub - Scrabble - 421 -
Triomino - Rami - Petit Loto - Crapette - Quirkle etc...

Mais aussi par intermittence :

Activités Manuelles - Goûters - Chanter en s'amusant - Devinettes -
Quiz- Jeux de Réflexion - Sorties Culturelles - Jeux de Plein Air - etc...

Venez pousser la porte de la Salle Michel BOTTAIS, nous serons heureux de vous accueillir, dans cette ancienne salle de classe, située au n° 15 de la rue de l'église.

Renseignements sur place ou par téléphone auprès de Michel Dordoigne :
Tel : 03 44 53 31 88 ou bien 06 76 92 61 24.

Par ailleurs, lors de la Fête du Boudin, nous animons traditionnellement un stand. De nombreux candidats se sont initiés, cette année, à plusieurs jeux picards, tels que « Ferme ton Clapet », « Les Sabots de Miss Piggy », « Les Batonnets », « Le 421 », ou « Le Trou du Cochon ».



Fête du Boudin 15/10/2023



BOUGE

Tan Corps

Cette année, notre association a séduit de nouveaux adhérents tant en danse qu'en gym. Nos deux professeurs et l'ambiance conviviale, joyeuse et décontractée sont nos atouts. Vous avez envie d'apprendre quelques pas de chacha ou de rock ? De faire de la gym tout en douceur ? Vous pouvez toujours vous inscrire ! Alors, n'hésitez pas à faire un cours d'essai, vous serez accueilli avec grand plaisir.

Nous étions présents au forum des associations et nous avons également participé à la Fête du Boudin début octobre avec notre stand de maquillage qui a rencontré un franc succès auprès des familles. Faites-vous plaisir, rejoignez-nous !!!!

Nos cours sont donnés à la Salle Polyvalente :

GYM D'ENTRETIEN avec Yvette

Le mardi et le vendredi de 10H15 à 11H15

DANSE DE SALON avec Florence

Le mercredi de 19h30 à 20h30 pour la danse en ligne

Le mercredi de 20h30 à 21h30 pour la danse en couple

Vie de l'association

Les membres bénévoles du bureau :

- Présidente : Julie BEERNICOT
- Trésorière : Stéphanie BRUIET
- Secrétaire : Yvette ROSTANG

Comment nous contacter ?

Mme BERNICOT Julie, 64, rue des Jonquilles 60340 Villers-sous-Saint-Leu –

06 81 19 68 04 - bougetoncorps60340@gmail.com , Facebook : @bougetoncorpsVillers





- Le comité des fêtes, c'est qui ?
- C'est une association qui regroupe une trentaine de personnes qui se retrouve régulièrement pour créer des manifestations sur la commune pour rassembler les habitants

- Quoi par exemple ?

- Pour les jeunes, le comité organise la tournée du père Noël avec une calèche et deux beaux chevaux. En général, c'est la visite de 150 à 170 enfants pendant 5h00. Suite à la demande de l'APE, le comité s'est aussi occupé de la restauration pendant la fête de l'école le samedi 1er juillet

- Pour les familles, nous avons organisé une rando à pied et à vélo au début du mois de mai, un troc de plantes, la restauration du marché nocturne début juin, la restauration sur la fête du boudin et enfin sur le marché de Noël

- Pour les adultes, nous avons organisé notre 1er thé dansant le 24 septembre avec une belle animation live !

- Est-ce que je peux y venir moi aussi ?

- Bien sûr, tout le monde est le bienvenu, il te suffit de venir avec ta bonne humeur, tes idées, et l'envie de faire bouger Villers. Pour nous contacter, tu peux demander en mairie ou nous envoyer un mail



- Ca coûte cher de s'inscrire ?

- Non, il n'y a pas de cotisation, nous partons du principe que le temps que tu consacres au bénéfice des autres vaut pour cotisation, mais si tu veux faire un don, il sera le bienvenu, j'en suis sûr !

- Il y a des conditions d'accès ?

- Une seule, il faut être majeur, et tu n'es pas obligé d'habiter sur la commune

- Vous prévoyez des nouveautés en 2024 ou après ?

- Oui, en ce début d'année, nous allons organiser notre 1er concours de belote et nous allons reprendre la gestion du marché de Noël et du marché Nocturne. Dès l'instant qu'une proposition est faite et qu'elle nous semble bonne pour le collectif et qu'elle a un pilote, alors on essaie de lui trouver une date et banco, c'est parti ! Nous sommes encore jeunes, donc nous apprenons de nos expériences et essayons de nous améliorer à chaque fois

- Vous vous voyez souvent ?

- En fonction de notre actualité, cela va de plusieurs fois par mois à très peu pendant l'été. Nous nous voyons et nous faisons avec ceux qui sont disponibles, personne n'est indispensable et nous avons tous une vie active par ailleurs

- Je peux venir pour faire un essai ?

- Avec plaisir, nous sommes bienveillants et nous sommes toujours heureux de voir de nouvelles têtes, plus on est de fous, plus on rit

Une belle année 2024 à tous,
riche en émotions !

Contact : comitedesfetes.vssl@gmail.com





KRAV MAGA **IMPACT SYSTEM**

Pour la seconde année
à Villers-sous-Saint-Leu !
Krav Maga Impact System

Le KMIS offre tout un panel de disciplines complémentaires toutes axées autour de la défense. Vous trouverez la ou les disciplines qui vous permettront de vous épanouir ou de sortir de votre zone de confort : amélioration de la condition physique, apprentissage de techniques de défense ou de combat, Self Defense. Encadrés par une équipe à votre écoute et mobilisée pour la réussite de tous, vous pourrez progresser efficacement. Accessible à tous : débutants ou confirmés. Inscriptions possibles toute l'année. N'hésitez pas à venir nous rencontrer, à nous contacter pour venir faire un cours d'essai !

- Vendredi
19h30-20h30 : Krav Maga Ados
19h30-21h00 : KMix-MMA
20h30-22h30 : Self Defense

- Samedi
13h00-14h00 : Krav Maga Enfants
13h00-14h30 : Defense Femmes
13h00-14h30 : KMix-MMA
14h30-16h00 : Krav Maga

Accès aux cours dispensés à Mogneville
(horaires et tarifs sur notre site).

Enfants : 6-10 ans | Ados : 10-14/15 ans | Adultes : à partir de 15/16 ans



Au-delà des évènements sur lesquels vous nous avez déjà sûrement croisés (forum des associations, fête du boudin), le KMIS organise régulièrement des évènements ponctuels ouverts à tous : stages avec des experts de la Self Défense ou des sports de combat (GregMMA, Michael Illouz, Thomas Loubersanes, Daniel Woirin) ; bootcamps (entraînements en extérieur mêlant l'effort physique, le travail technique et la cohésion) ; stages de découverte et de perfectionnement (stage spécial Femmes, Octobre Rose, MMA en collaboration avec le club de KBoxing de Chantilly).

Une légende du MMA dans votre commune, confirmant la bonne lancée de la section KMIX-MMA du club !



Le 16/12/2023 le KMIS accueillait Daniel Woirin, entraîneur de grands combattants de l'histoire du MMA (Benoît Saint-Denis, Anderson Silva, Lyoto Machida...). Daniel Woirin façonne des athlètes qui, sous sa direction, décrochent des titres mondiaux. Une cinquantaine de participants ont bénéficié de la pédagogie et des conseils d'un professionnel durant les 3h00 de stage. Ce coach d'exception permet à chacun d'aiguiser ses compétences techniques et stratégiques.

Vous êtes chaleureusement invités à participer à tous ces évènements qui rythment la vie du club et celle de la ville. Ne manquez pas les prochains en vous rendant sur la page Facebook du club ou sur la page actualités de notre site Internet.

Plus d'informations sur notre site internet <https://www.kmis.fr/> ou au 07 83 23 74 28.



PÉTANQUE

Toute l'actualité du Club Pétanque de Villers-sous-Saint-Leu ... 2023... une année de changement !

Cette année, les activités du Club se sont déroulées à un rythme soutenu. La saison, démarrée début février s'est achevée fin novembre. Le bureau a été remanié avec la nomination d'un nouveau président, Yann Tripier, un nouveau vice-président Sébastien Goudou et un nouveau secrétaire adjoint Stéphane Varlet.

En 2023 : le Club a enregistré 46 licenciés et 27 membres - soit : 73 personnes qui pratiquent la pétanque régulièrement dans nos installations.

Nous avons organisé plusieurs concours au Club Pétanque de Villers-sous-Saint-Leu... ainsi qu'une journée de championnat des Clubs, dans la catégorie vétérans, qui a connu un franc succès. Ces manifestations ont été réalisées grâce à la présence des bénévoles du Club et à l'intervention des équipes de la mairie que les dirigeants remercient une nouvelle fois par ces lignes. Nous regrettons le prêt des barnums de la part de la municipalité qui se limite à 2, ce qui est insuffisant pour nous permettre de mettre en place des événements en plein air, pour lesquels un prêt de barnum(s) est indispensable.

Nous avons procédé au ravalement de notre local et souhaitons encore rénover l'intérieur qui vieillit inexorablement. Notre priorité reste toujours l'installation de toilettes et l'alimentation de notre local en eau courante, des commodités qui nous font terriblement défaut.

Le bouchon d'honneur a été remporté par John Bridoux, qui détrône ainsi le roi Gérard SOROCCA, et chez les féminines la victoire est revenue à Cathy POLETO. Sur un plan strictement sportif, le Club avait engagé 5 équipes dans les compétitions en collectif. Les résultats ont été moyens et aucune performance significative n'a été relevée. A noter toutefois que l'équipe féminine se maintient en Championnat Régional 1ère division, ce qui reste une belle performance.

Pour la première fois dans son histoire, l'USVP a organisé un loto qui a réuni 250 personnes dans une ambiance conviviale et chaleureuse... Expérience renouvelée le 2 décembre 2023.



*Le loto et
le bouchon
d'honneur*



Revenons à Villers et n'oublions pas que sur le terrain municipal, c'est toujours grâce à la fervente passion de tous les membres, que le Club de Pétanque de Villers-sous-Saint-Leu continue à vivre, dans l'amitié et le partage.

Chaque jour, de 17 heures à 20 heures, le Club est ouvert et accueille tous ceux, licenciés et membres, qui souhaitent passer un moment de détente placé sous le signe du sport et de la distraction !

Pour toute information vous pouvez appeler leurs dirigeants :

Par téléphone au 06 50 70 01 82 ou 06 62 07 84 82.

Par mail à yann.tripier95@gmail.com ou philippe.porteneuve@bbox.fr



REMUE-MÉNINGES

Venez nous rejoindre dans une ambiance conviviale et chaleureuse au club "remue-méninges villersois"

Jeux de lettres et de réflexions genre « mot de passe »
ou « pyramide »
L'humour est bienvenu

Chaque lundi à partir de 14 h00 sauf le 1er lundi du mois
et le jeudi suivant le 1er lundi du mois
Salle BOTTAIS ancienne école rez de chaussée

Renseignement M. Coquillard tel: 03 44 56 31 91

LES GODILLOTS VILLERSOIS



Nos activités :

Nous nous retrouvons les dimanches matin de septembre à fin juin à 8h pour une rando d'environ 15 km et à 8h30 pour environ 12 km et tous les mercredis à 14h00 sur la place Marcel Terrieux pour une randonnée dans les environs. Nos adhérents ont aussi la possibilité de pratiquer la marche nordique les jeudis et samedis après midi.

Un séjour raquettes est prévu fin janvier.

Le dimanche 7 avril 2024, nous organiserons notre rando, "Les Lacets des Godillots". Cinq circuits fléchés dans le bois Saint Michel vous seront proposés.

Nous espérons vous voir nombreux.

Un pique-nique et un voyage de fin d'année seront organisés pour clore la saison. Nous répondons présents à toutes les manifestations organisées par la mairie.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous de bonnes fêtes et une très bonne année 2024.

Pour tous renseignements 06.71.14.18.54





Les Rencontres Culturelles

Le 24 septembre, notre sortie annuelle culturelle conduite par Elise GAUTHEROT, nous a amené à l'abbaye de Royaumont (ancien monastère cistercien) située à une dizaine de kilomètres de Villers.

L'abbaye de Royaumont est un chef d'œuvre architectural du gothique. Construite entre 1228 et 1235 sous l'égide de Saint Louis et sa mère Blanche de Castille, elle demeure abbaye cistercienne jusqu'à la Révolution française.

L'édifice connaîtra plusieurs usages : monastère cistercien, abbaye de cour, site industriel, noviciat, hôpital de guerre, résidence de campagne et aujourd'hui un centre culturel de rencontres.

La soirée à thème du 14 octobre avait pour objet la Chine découverte par Marco Polo en 1275 et qui compte actuellement 1,4 milliard d'habitants. Marie Paule MERLETTE présenta la géopolitique du territoire de la Chine populaire, complétée de quelques anecdotes sur la vie quotidienne des chinois avant la projection d'un film vidéo réalisé par Jean Claude MERLETTE. La soirée était ensuite agrémentée de spécialités culinaires chinoises préparées par le bureau de l'association.

Le 25 novembre, la soirée à thème sous l'égide de Claire LANGLOIS, professeur de lettres, nous a fait parcourir la vie et les œuvres de Sidonie-Gabrielle Colette dite Colette. L'une des plus célèbres romancières, femme de lettres, actrice et journaliste française, née le 28 janvier 1873 à SaintSauveur-en-Puisaye est décédée le 3 août 1954 à Paris. La conférence était animée par la lecture de plusieurs extraits de ses romans, suivie d'un repas convivial préparé par le bureau de l'association.

Nos activités prévues au premier semestre 2024

Samedi 20 janvier 2024 salle Blaby à 18h: Assemblée Générale de l'association

Samedi 3 février 2024 salle polyvalente : Concert ouvert à tous : des musiques latines par les « **BIG BAND** » de Montataire

Samedis 23 & 30 mars 2024 salle polyvalente: la Soirée vaudeville vous propose deux comédies en textes originaux de Georges FEYDEAU.

En première partie : **Feu la mère de Madame** et en deuxième partie : **On purge bébé**.

En attendant, passez de bonnes fêtes de fin d'année et tous nos meilleurs vœux pour 2024

Contact : 03 44 56 32 35

Président : B. ROTH



Place Tian-anmen (Chine)



Sidonie Gabrielle COLETTE



Abbaye de Royaumont



ÉVOLUDANSE

Après une interruption de quelques années, EvoluDanse revient sur la commune de Villers et accueille petits et grands à la salle polyvalente le jeudi de 17h à 20h30.

Riche de 12 années d'expériences ponctuées d'autant de spectacles attirant chaque année plus de monde, EvoluDanse vous propose des chorégraphies de style moderne et contemporain sur des musiques variées.

Rejoignez-nous !
Renseignements auprès de Cindy
au 06 26 54 74 42



17h = cours de 6 à 8 ans / 18h = cours de 9 à 11 ans / 19h = cours adultes et adolescents à partir de 15 ans



ASSOCIATION "ÊTRE"

Cette année encore, nous nous retrouvons pour une ou deux séances hebdomadaires de YOGA à la salle Blaby.

Une fois le tapis déroulé, la pratique posturale unit nos souffles et nous ressource grâce à des mouvements doux et "respirés".

Rien n'y est forcé, le principe étant de ne pas se nuire, ce qui demande une forme de rigueur dans le rythme alterné de postures et de repos qui nous relie au temps présent et dissout les tensions.

Ouverts à tous, les cours sont assurés par Isabelle MARQUET, diplômée de l'École Française de Yoga.

les lundis et/ou mardis de 18h30 à 20h

Tél : 06 30 13 39 80

Siège : La Mairie, 28 rue de l'Église 60340 Villers-sous-st-Leu



PÊCHE

SAISON 2023

La saison s'achève, quelques supers résultats de nos compétiteurs.
Un nouveau titre de CHAMPION du MONDE pour notre sociétaire Hélia LECLERC qui emporte pour la seconde fois ce titre en 3 éditions, et aussi permet à la France de gagner aussi son 2e titre par équipe. Notre vétéran Jean-Luc Haverbeke qui a gagné le Championnat régional Hauts de France 2023 et sera qualifié pour le championnat de France national 2 en 2024. Bruno Haverbeke qui a fini 4e au championnat régional MASTER et qui sera aussi en 2e national l'an prochain.

Quelques victoires de nos pêcheurs un peu partout en France. L'an prochain les 2 frères seront à la finale de la coupe de France individuelle après leur qualification réussie à Précycy. Ainsi que notre spécialiste Jean-Luc Saussois qui disputera l'an prochain sa 4e finale Matrix de suite, épreuve réunissant une centaine de finalistes, il a fini 2e, 8e et 5e souhaitons que 2024 soit une bonne année, car l'an prochain, l'AAPPMA aura 120 ans.

Cette année, nous avons animé avec la fédération, l'animation scolaire sur les milieux aquatiques et la biodiversité à VILLERS et GOUVIEUX.

Comme tous les ans, nous participons aux fêtes de nos communes, en organisant des concours de pêche ou des animations comme à la fête du boudin où nous initions des novices à prendre des poissons qui sont relâchés ensuite.

Pour 2024 l'année sera très chargée, on aura une multitude d'épreuves à disputer et organiser, et surtout nos 120 ans.

Merci à nos communes pour les subventions, et aides à entretenir nos berges, salutations sportives et halieutiques.

Christian Canuet





Mémoire et Avenir Citoyen

« Si tu veux la paix, perpétue la mémoire »

Le drapeau « Mémoire et Avenir Citoyen » de Villers sous St Leu

L'année dernière, l'association a demandé des subventions exceptionnelles aux communes qui souhaitent participer à l'achat de drapeaux pour notre association. La mairie de Villers a répondu positivement en finançant 50% du coût du drapeau. Le drapeau a été remis symboliquement lors de notre assemblée générale par Mr. Laforest, Maire de Villers, à un de nos porte-drapeau.

Les membres de l'association Mémoire et Avenir Citoyen remercient le conseil municipal pour cette aide et leur soutien.

Aussitôt remis et dès ce début d'année, le drapeau ainsi que nos jeunes ont été mis à l'honneur lors de nombreuses cérémonies.

Grâce aux nouveaux adhérents et jeunes porte drapeau qui nous rejoignent, nous sommes fiers de poursuivre le devoir de mémoire.

Quelques photos de ces moments partagés :

Remise du drapeau et diplômes lors de l'assemblée générale à la Mairie de Villers

Cérémonie en mémoire des déportés à Villers-sous-Saint-Leu en présence de Mr. Le Député 8 mai 2023 à Paris, rencontre avec le Président de la République

28 mai 2023, cérémonie du Mémorial Day au bois Belleau en hommage aux Marines

04 juin 2023, Ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe

Jean-Paul ROCOURT
Président





COMMÉMORATIONS

F
Ê
T
E
S

E
T

C
É
R
É
M
O
N
I
E
S

Comme l'an passé, la municipalité a célébré plusieurs commémorations comme les accords d'Evian du 19 Mars 1962 et le cessez le feu officiel de la guerre d'Algérie, la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation le 21 avril, la victoire du 8 mai 1945, l'appel du 18 Juin 1940, la prise de la Bastille du 14 juillet 1789 sans oublier la commémoration du 11 Novembre 1918 pour rendre hommage à tous les morts pour la France...

Il y a un siècle que la flamme sacrée du soldat inconnu, symbole vibrant de la mémoire collective, éclaire les ténèbres sous l'illustre voûte de l'Arc de Triomphe. Depuis un siècle, notre patrie se consacre avec une solennité infinie à perpétuer le souvenir indélébile de ceux qui ont sacrifié leur vie pour notre nation.

Ainsi, une jeune conseillère municipale de la commune de Villers-Sous-Saint-Leu, a eu l'honneur de recevoir cette flamme, lors de la cérémonie de ravivage qui s'est tenue en juin 2023, sous l'œil bienveillant de l'Arc de triomphe.

Quelle reconnaissance pour l'association Villersoise Mémoire et Avenir Citoyen et ses jeunes porte-drapeaux, dévoués ambassadeurs d'une mémoire qui ne doit jamais fléchir ! Ce sont ces enfants de nos villages, de nos écoles, qui honorent inlassablement les victimes des guerres et des attentats. Ils rendent hommage à ces citoyens français, qui ont donné leur existence pour préserver nos valeurs, nos principes, notre culture millénaire. Aujourd'hui, en ce matin solennel du 11 novembre 2023, nous avons eu le privilège d'accueillir cette flamme sacrée en notre cité.

Le bleuet est choisi en 1920 en France comme fleur du Souvenir

Il a été retenu pour être la seconde fleur sauvage, aux côtés du coquelicot, à pousser en nombre dans les champs qui ont été le théâtre des affrontements de la Première Guerre mondiale. Il fait aussi référence aux jeunes soldats qui arrivaient au front en 1914, vêtus du nouvel uniforme bleu de l'Armée française, surnommés « les bleuets » par les poilus – leurs aînés – qui portaient encore l'uniforme composé d'une veste bleue et d'un pantalon rouge garance.



Charlotte Malleterre et Suzanne Leenhardt, infirmières au sein de l'Institution nationale des Invalides, y créent en 1925 un atelier de confection de fleurs de bleuet en tissu réalisées par les pensionnaires. La vente de cette production, alors limitée à certains lieux de Paris, leur permettait de disposer d'un revenu.

En 1934, l'association Le Bleuet de France est officiellement créée. Cette même année, elle organise une collecte sur la voie publique le jour de la commémoration de l'Armistice : 128 000 fleurs sont vendues dans la capitale. L'année suivante, l'Etat français décide de la vente officielle du bleuet chaque 11 novembre partout en France. En 1938, près de 2,5 millions de bleuets sont vendus.

Le 11 novembre 1939, dans le contexte de guerre, le Bleuet de France et le Poppy britannique sont vendus en bouquets jumelés, symboles de l'alliance des deux nations. En 1956, le 8 mai est reconnu comme deuxième jour national de collecte.

L'Office national des anciens combattants (ONAC), établissement public sous tutelle du ministère français de la défense, a progressivement assuré la gestion des collectes après la seconde Guerre mondiale. Il assure depuis 1991 la gestion complète de l'Œuvre nationale du Bleuet de France.

Aujourd'hui, le Bleuet de France vient en aide à plus de 45 000 personnes, anciens combattants isolés, victimes de guerre, orphelins, blessés de guerre.

D'un atelier artisanal de confection de fleurs est née une œuvre caritative unique en son genre qui a traversé le XXe siècle avec un objectif constant : soutenir les anciens combattants et victimes de guerre.



F
Ê
T
E
S

E
T

C
É
R
É
M
O
N
I
E
S

RETOUR SUR LE REPAS DE NOS AÎNÉS

Le repas de nos aînés a eu lieu le 1^{er} avril 2023 sur le thème "disco". A cette occasion un magicien était de la fête pour faire perdre la tête à nos invités en passant de table en table avec ses tours de passe passe. Après-midi conviviale et festive pour le bonheur de toutes et tous.





RETOUR SUR LE REPAS DE NOS AÎNÉS

FÊTES
ET
CÉRÉMONIES





FÊTE DU BOUDIN

F
Ê
T
E
S

E
T

C
É
R
É
M
O
N
I
E
S

La fête du boudin a eu lieu le week-end du 13 au 15 octobre 2023 avec la fête foraine installée sur la place Marcel Terrieux.

Les festivités ont commencé avec la traditionnelle retraite aux flambeaux le vendredi soir avec chocolat et vin chauds offerts à l'arrivée.

Le samedi après-midi la pétanque organisait un concours de pétanque en doublette à la mêlée.

Un concours de pêche était proposé le dimanche matin.

Le comité des fêtes était en place à la restauration avec frites et boudin.

L'après-midi était rythmée avec les animations des différentes associations du village, des ballades à poney, jeux gonflables et une animation phare de foot freestyle proposée par Sombrero, Charaf et Lilian.





NOËL

F
Ê
T
E
S

E
T

C
É
R
É
M
O
N
I
E
S

Marché de Noël

Le marché de Noël s'est tenu le vendredi 1^{er} décembre de 17h à 23h dans la salle Polyvalente avec plus de 500 visiteurs pour 32 exposants. Encore une fois, ce fut une totale réussite !



Colis des séniors

Nos séniors sont venus en Mairie récupérer leur colis dans la matinée du 8 décembre. L'occasion de partager un moment convivial autour d'un café accompagné de gourmandises avec les élus et les villersois.



Tournée du Père-Noël

Le Père-Noël a fait sa traditionnelle tournée le 16 décembre avec ses amis. Ils ont pu voir les yeux des enfants pétiller en leur distribuant les cadeaux tant attendus en échange de dessins et chocolats.



NAISSANCE

Ils sont nés

SAVARY Marcel, né le 13 janvier 2023
FARIA Hugo, né le 16 février 2023
HAMON Maylone, né le 7 mars 2023
CANNY Milan, né le 16 septembre 2023
DUPREZ Corentin, né le 09 octobre 2023
FONTAINE Alexandre, né le 02 novembre 2023
DAMIEN Liam, né le 03 novembre 2023
SHIMITH Caysann, né le 17 novembre 2023
LE BIHAN Ylan, né le 17 novembre 2023
KERNER Jeanne, né le 05 décembre 2023

MARIAGE

Ils se sont unis

MEFTAH Akim et COULIBALY Fèrèlaha le 27 mai 2023
SZAMEITAT Pierre et ROUSSEL Christelle le 10 juillet 2023
LOPEZ Y CALCERRADA Didier et FAYE Nadine le 29 juillet 2023
FONTAINE Olivier et THEETEN Karine le 2 septembre 2023
DIAS Carlos et LE CAM Noémie le 21 octobre 2023



DÉCÈS

Ils nous ont quittés

LOSIO veuve GUAY Elisabeth décédée le 6 mai 2022 dans sa 80^{ème} année
 BRUYERE Yvan décédé le 28 février 2023 dans sa 87^{ème} année
 DEVILLERS épouse MOUTON Liliane décédée le 05 juin 2023 dans sa 87^{ème} année
 CONSTANCE Henri décédé le 8 août 2023 dans sa 81^{ème} année
 STOESSEL Christine décédée le 28 août 2023 dans sa 70^{ème} année
 SAINT-LÉZIN veuve BOTTAIS Jacqueline décédée le 29 août 2023 dans sa 95^{ème} année
 BOURIGAULT veuve CAZIER Arlette décédée le 29 septembre 2023 dans sa 95^{ème} année
 TERRIEUX Michel décédé le 23 octobre 2023 dans sa 81^{ème} année
 LEBALLEUR Joël décédé le 16 novembre 2023 dans sa 80^{ème} année
 BERTHOU épouse LE ROLLAND décédée le 15 décembre dans sa 90^{ème} année
 PARTYKA épouse MULLER décédée le 24 décembre dans sa 73^{ème} année





TRIBUNE LIBRE

T
R
I
B
U
N
E

L
I
B
R
E

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

Une nouvelle dynamique se dessine au sein de l'équipe municipale, avec pour objectif de concrétiser le programme de travail qui a suscité votre confiance lors de notre élection. À mi-mandat, nous souhaitons dresser un bilan de notre action. Sur le plan financier, malgré les investissements conséquents en cours (tels que la création de la voie douce et la végétalisation du parc du château, ainsi que le projet citoyen de la maison médicale), nous maintenons notre objectif de réduire la dette. Depuis l'année dernière, nous faisons face à une crise énergétique sans précédent, marquée par une augmentation considérable des coûts de chauffage des bâtiments communaux et de l'éclairage public, passant de 50 000€ à 250 000€ actuellement. Bien que les prix de l'énergie semblent désormais stables, une réduction n'est pas envisageable pour le moment. De plus, nous devons faire face à l'inflation qui est de retour. Les projets que nous avons mis en place sont tous orientés de manière pragmatique vers l'amélioration de la performance énergétique, en accordant une importance primordiale à l'intégration environnementale. Parallèlement, nous continuons de travailler sur des sujets tels que la sécurité routière, l'accompagnement des écoles, des associations, et nous accordons également une attention particulière au bien-être de la population et au devoir mémoriel. Grâce à l'expérience solide de notre équipe, nous maintenons le cap, tant sur le plan financier, que sur celui du mieux-vivre à Villers, aspect fondamental de notre action. Travailler pour notre ville est un projet enthousiasmant sur lequel nous restons pleinement engagés. Nous vous présentons nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour cette année 2024.

VILLERS SOLIDAIRE



Chères Villersaises
et Villersois,

Comme les années précédentes, 2023 n'a pas été de tout repos. Guerres, violence, haine, inflation, restrictions... notre quotidien n'est pas toujours rose.

Pour autant nous ne baissons pas les bras ! Villers Solidaire est actif et engagé pour défendre vos convictions et notre village.

Nous avons contribué à la bonne gestion des finances communales en veillant à ne pas réaliser des dépenses non essentielles.


Nous avons milité pour une restauration scolaire de qualité, pour le bien-être de nos enfants.

Nous sommes déçus que nos propositions sur le projet de sente n'aient pas été retenues. Nous sommes d'accord avec la création de la sente, mais nous pensons que la création d'un parking empiétant sur le parc n'était pas nécessaire.

En 2024, nous nous engageons à poursuivre nos efforts pour faire de Villers un village où la démocratie, la solidarité et l'écologie sont au cœur des préoccupations.

Nous vous souhaitons une très belle et chaleureuse année 2024.

Les élus de Villers Solidaire.
Pascal Carrasco et Bastien Delprat.

 <https://villerssolidaire.ouvaton.org> pour d'autres informations.

BIEN VIVRE A VILLERS

L'année 2023 a vu la mise en chantier de projets pour l'amélioration de la commune pour lesquels nous n'avons pas émis d'opposition majeure nous continuerons dans cette voie dans l'intérêt des Villersaises et Villersois tout en restant vigilant. En ces temps difficiles nous proposons des voies d'économies possibles comme diminuer les factures de gaz pour les ménages utilisant le gaz de ville l'achat groupé pourrait permettre de négocier des tarifs avantageux avec les fournisseurs tout en bénéficiant du même service qualité.

De même réduire les factures d'électricité par l'installation de panneaux photovoltaïques notamment sur la salle polyvalente projet qui a d'ailleurs déjà été évoqué.

Il demeure des problèmes non résolus concernant le trafic et le stationnement dans la commune Pour l'année 2024 nous formons le vœu du bon achèvement des travaux engagés

Car fidèles à la mémoire de Jacques Pinsson notre ancien maire nous sommes attachés au bien être de nos concitoyens et à l'amélioration de notre commune

Espérant que le climat général s'améliore;

Nous vous présentons
nos meilleurs vœux
pour l'année 2024.



SOARES FILS

Maçonnerie Générale

Rénovation de Façade (pierre / brique / ciment)

Pose et Taille de Pierre - Aménagement de Sol
(carrelage / pavé / parquet)

Aménagement de Cloisons (placo. / isolation / ouverture)

07.49.49.15.02

soares.fils.r@gmail.com

Siret 920 884 277 00012 - Code APE 4399 C

MOBI Les entreprises
de la mobilité
LIANS

DE FAUSSES ECONOMIES D'EAU
QUI FERONT DE GROS DEGATS



NE PAS LAVER SA VOITURE OU LA LAVER A DOMICILE
NUIT GRAVEMENT A NOTRE ENVIRONNEMENT



LE LAVAGE EN CENTRE PROFESSIONNEL N'UTILISE EN MOYENNE QUE
0,30 LITRE / HABITANT / JOUR ET PERMET DE COLLECTER ET TRAITER
48 000 TONNES DE BOUES POLLUEES / AN



www.mobilians.fr

Comprendre les enjeux écologiques et
citoyens du lavage automobile dans
un centre professionnel
FLASHÉZ-MOI !



iad

ÇA FAIT DU BIEN À L'IMMOBILIER

Concrétisons ensemble votre projet immobilier

ACHAT-VENTE

Réseau de
proximité

Honoraires
adaptés

Large diffusion
des annonces

Recherches
personnalisées



Votre Conseiller* en immobilier
sur Villers-sous-Saint-Leu et ses alentours

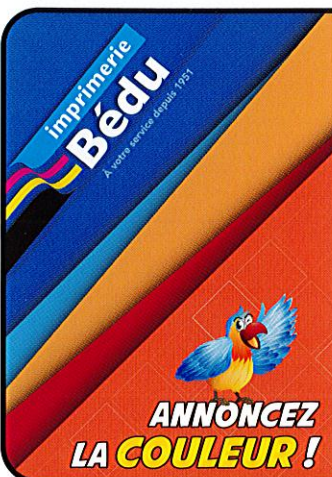


Aurélien **GEERINCK**

06 99 79 87 87

iadfrance.fr

* Tous les conseillers iad sont des agents commerciaux indépendants (sans détention de fonds) de la SAS IAD France
immobilière au RSAC, titulaires de la carte de démarchage immobilier et pour le compte de la société IAD France.
Et mandataire indépendant en immobilier (sans détention de fonds), agent commercial de la SAS IAD France
immatriculée au RSAC de Compiegne sous le numéro 879984359. IAD ne nie la carte de démarchage immobilier pour
le compte de la société IAD France SAS.



Studio P.A.O.
Impression offset
Impression numérique
Depuis 1951

30, rue des Repas
60270 GOUVIEUX

Tél. : 03 44 57 08 08

imprimerie.bedu@wanadoo.fr



GILLES CARTIER

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

TÉLÉPHONE - INTERPHONIE - ALARMES
CONTRÔLE D'ACCÈS - RÉSEAUX INFORMATIQUES
4 A, rue des Près - 60400 PRECY SUR OISE

06 80 71 95 20

Mairie de Villers-sous-Saint-Leu

28 rue de l'église

60340 VILLERS-SOUS-SAINT-LEU

Tél. 03 44 56 31 25

dgs@villerssoussaintleu.fr



www.villerssoussaintleu.fr
www.facebook.com/mairievillerssoussaintleu